



200 FCFA

www.lesdepechesdebrazzaville.com

N°2008 VENDREDI 9 MAI 2014



Expulsion des ressortissants de la RDC Hugues Ngouélondélé et André Kimbuta appellent à l'apaisement

Au terme de trois jours de débats, le maire de Brazzaville, Hugues Ngouélondélé, et son homologue de Kinshasa, André Kimbuta, ont appelé à l'apaisement concernant l'opération de police « Mbata ya bakolo ».

Agissant au nom de la Commission spéciale de coopération entre les deux Congo (COSPECO), cadre de dialogue initié par les deux villes, les experts kinois et brazzavillois ont proposé des approches de solutions à court, moyen et long terme, conformément à la convention de jumelage liant Brazzaville et Kinshasa.

Ils ont en outre suggéré l'identification, le dénombrement et la localisation des Kinois, candidats au rapatriement forcé ou volontaire, actuellement cantonnés à leurs domiciles, à l'ambassade de la RDC et au beach de Brazzaville en vue d'un meilleur traitement d'évacuation.

Page 5

ÉLIMINATOIRES CAN U-20

Un Congo – Benin à grand enjeu dimanche à Pointe-Noire

Privés des trois phases finales qui ont suivi leur victoire en 2007, les Diables rouges Juniors football (U-20) ont un grand défi à relever dimanche face à leurs homologues béninois.

Les Congolais sont tenus d'assurer leur chance de qualification dès ce match aller du deuxième tour des éliminatoires de la Coupe d'Afrique de la catégorie prévue en 2015 au Sénégal.

Page 16

Constitution du 20 janvier 2002

El Hadj Djibril Abdoulaye Bopaka pour l'adoption d'un nouveau texte

Page 3

Téléphonie mobile

MTN Congo s'ouvre à la presse

Page 3

Commémoration

Quel sens à donner à la journée du 8-Mai en France ?

Page 7

ÉDITORIAL

Tensions

Page 2

VILLE DE BRAZZAVILLE

La réhabilitation du réseau hydraulique contrariée par de nombreux obstacles

Des épaves de véhicules abandonnés, containers, garages à ciel ouvert et fosses septiques érigées dans les rues et avenues, gênaient aux alentours la pose des canalisations

dans le cadre de la réhabilitation du système de distribution d'eau dans la ville de Brazzaville.

Une enquête menée par des services habilités vient d'être

publiée à ce sujet. La situation, préoccupante, a été à l'origine d'une réunion de sensibilisation, le 7 mai à l'hôtel de ville, entre le ministre de l'Énergie et de l'hydraulique,

son homologue en charge du Domaine public, le député maire, les administrateurs maires et les chefs de quartier et de bloc de la ville capitale.

Page 3

INTEMPÉRIES

De nombreux dégâts à Brazzaville



Un mur écroulé



Déblayage d'une rue ensablée

La pluie du 7 mai a encore fait d'importants dégâts dans certains quartiers de Brazzaville. Ici et là, des murs de clôture qui se sont écroulés, des murs de maisons qui ont cédé, des habitations envahies d'eau, des pans de route détruits et, pour couronner le tout : une femme prise au piège, à « Petit-chose », dans la rue Moukoulou, dans le 6^e arrondissement Talangai, lors de l'écroulement d'un mur. Selon les témoignages, elle risque de perdre ses membres inférieurs, brisés dans cet accident. Présentement, l'infortunée est admise au Centre hospitalier universitaire de Brazzaville.

Page 8

ÉDITORIAL

Tensions

Inquiétantes sont les tensions qui subsistent entre Brazzaville et Kinshasa, les deux capitales les plus rapprochées du monde puisqu'elles sont installées de part et d'autre du même fleuve. Inquiétantes, car elles entretiennent un climat politique et social délétère ; inquiétantes, car elles touchent de nombreuses familles de part et d'autre du Beach ; inquiétantes, car elles dressent l'une contre l'autre des populations sœurs ; inquiétantes, car à tout moment elles peuvent provoquer des dérapages dangereux ; inquiétantes aussi et surtout, car elles perturbent le processus de rapprochement entre les deux grandes cités engagé il y a dix ans et qui, grâce au futur pont rail-route enjambant le Congo, donnera naissance à l'un des ensembles urbains les plus vivants, les plus dynamiques, les plus riches aussi du continent africain.

L'étincelle qui a mis le feu aux poudres il y a près d'un mois couvait depuis longtemps sous la cendre. Il était inévitable qu'elle craque dès lors qu'un état de non-droit s'instaurait progressivement dans différents quartiers de Brazzaville en raison de l'afflux de sans-papiers venus de l'autre rive, que manipulaient sans scrupules des individus ou des clans en quête de profits illicites. Et l'on ne saurait par conséquent reprocher aux autorités de ce côté-ci du fleuve de s'y être attaquées résolument.

Tout le problème, maintenant que l'opération de remise en ordre a été faite, est de rétablir un climat de confiance entre les deux capitales afin que soit mené à bien dans un délai raisonnable le vaste projet qui leur donnera l'essor irrésistible décrit plus haut. Les autorités des deux pays y sont manifestement résolues, mais la population des deux villes, elle, n'en est pas convaincue, en doute même au point de croire qu'un fossé profond s'est à nouveau creusé qu'il sera impossible de combler à brève échéance.

D'où l'idée qui s'impose aujourd'hui selon laquelle les deux Congo devraient accomplir rapidement un geste fort, spectaculaire même, afin de convaincre les citoyens des deux rives que leur sort est plus que jamais lié, que leur avenir se construira en commun et non séparément.

Notre intime conviction est qu'il y a urgence.

Les Dépêches de Brazzaville

ASSEMBLÉE NATIONALE

Des lois sur les victimes d'accidents et la force publique

L'indemnisation des victimes des accidents de route et la modernisation de la Force publique avec la possibilité de reconversion des agents de la force publique dans la vie civile, telles sont les deux affaires que les élus du peuple ont examinées lors de la séance du 8 mai à Brazzaville.

Pour la première affaire, il s'agit de la création, en cours, d'un établissement public à caractère administratif dénommé Fonds de garantie automo-

fonds sera la contribution de l'État dans le cadre de la mission d'intérêt social dévolue à cet établissement.

Les préoccupations des députés ont porté sur la supervision des subventions dans le secteur des assurances au profit de la société nationale Assurance et réassurance du Congo (ARC) et du fonds de garantie automobile, ainsi que la fragilisation de la Société nationale ARC en la privant des frontings. «À la suite de la libéralisation du secteur des assurances au Congo, une cure de restructuration a été engagée

modernisation de la force publique a également été adopté. Ce projet fixe les orientations générales du cadre global de la politique de défense nationale et de sécurité pour une période décennale subdivisée en deux phases quinquennales de 2014 à 2018, et de 2019 à 2023.

En effet, ce projet vise essentiellement, le développement et la modernisation de la force publique. Selon le ministre chargé de la Défense nationale, Charles-Richard Mondjo, et celui de l'Intérieur, Raymond-Zéphirin Mboulou, cette loi de programmation permettra d'équiper toutes les composantes de l'armée et de la police nationale en matériel conforme aux standards internationaux de garantie minimale de défense nationale, de protection des citoyens et des biens. Il servira également à la mise en place des moyens, des méthodes de formation et d'encadrement permanent des agents de la force publique.

En effet, l'allocation budgétaire, en vue de l'exécution de ce programme, est estimée à 1 375 milliards FCFA pour la première phase quinquennale, soit 1,207 milliard FCFA pour le ministère en charge de la Défense nationale et 168 millions FCFA pour le ministère en charge de la police nationale. En conséquence, les effectifs seront renforcés de 5 000 à 6 000 personnes supplémentaires et les contrats opérationnels réalisés. Sur le plan de l'équipement, un dizaine de casernes seront construites. Sur l'intérêt de la reconversion à la vie civile des agents de la force publique, ces ministres ont expliqué que la reconversion était possible à l'armée et à la police. «Il s'agit d'accompagner les agents de la force publique dans la vie civile, pour ceux qui le souhaitent, avant le terme de leur carrière. La force publique prévoit donc des mécanismes pour leur permettre de réussir leur reconversion afin d'éviter qu'ils ne se basculent dans la mendicité», ont-ils conclu.

Josiane Mambou-Loukoula



Des véhicules renversés sur la route nationale n°1 dans le Pool

bile. Cet établissement aura pour mission d'indemniser les victimes non prises en charge par les compagnies d'assurances automobiles.

En se conformant au code des assurances des États membres de la Conférence interafricaine des marchés des assurances, le Congo entend assurer une mission d'intérêt général en indemnisant les victimes d'accidents de la circulation routière dont les auteurs ne sont pas assurés ou non identifiés. La création de ce fonds leur permettra de mutualiser cette responsabilité avec toutes les sociétés d'assurances qui participeront au fonctionnement du fonds au moyen d'une contribution assise sur les primes de responsabilité automobile. La subvention dont bénéficiera le

pour permettre à la société nationale ARC de survivre. C'est ainsi que des paiements pour acquisition des actifs et des remboursements des dettes se font au profit de l'ARC ces cinq dernières années afin, d'une part, d'apurer les arriérés des paiements des sinistres et, d'autre part, lui permettre de figurer sur le marché des assurances devenu très concurrentiel», a affirmé le gouvernement congolais. Et d'ajouter: «L'ARC ne sera pas privée de la totalité de ses ressources provenant des assurances sur les primes émises en couverture des risques pétroliers, gaziers et miniers placé en fronting.»

La force publique se veut performante
En outre, le projet de loi portant orientation et programmation de la

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)

Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétaire : Raïssa Angombo

Comité de direction

Emmanuel Mbengué, Émile Gankama, Lydie Pongault, Bénédicte de Capèle, Ange Pongault, Charles Zodialo, Gérard Ebami-Sala, Philippe Garcia.

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout
Secrétaire des rédactions : Jocelyn Francis Wabout
Secrétaire des rédactions adjoint :
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Clotilde Ibara, Norbert Biembédi

Rédaction de Brazzaville

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina, Thierry Nougou
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service)
Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koumba, Josiane Mambou Loukoula
Service Économie : Nancy France Loutoumba

(chef de service) ; Lopelle Mboussa Gassia, Firmin Oyé
Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Tiras Andang
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Hermione Désirée Ngoma, Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya
Service Enquête : Quentin Loubou (chef de service), Rock Ngassakys
Chronique littéraire : Meryll Mezath (chef de service), Luce Jennyfer Mianzoukouta, Durlly Emilia Gankama

Rédaction de Pointe-Noire

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Méline Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

Rédaction de Kinshasa

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'Agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolormwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Marcel Myande, Stella Bope

Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : Colonel Ebeja n°1430, commune de la Gombe / Kinshasa - RDC - Tél. (+243) 015 166 200
Rédaction de Dolisie : Lucien Mpama

Maquette

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Responsable coordination et communication : Rose-Marie Bouboutou
Directrice du Développement : Carole Moine

Rédaction de Paris

Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma
Comptabilité : Marie Mendy

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Farel Mboko
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie : Martial Mombongo
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ

Directeur : Charles Zodialo
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna, Mildred Moukenga
Commercial Pointe-Noire : Méline Eta Anto

DIFFUSION

Directeur : Philippe Garcia
Assistante de direction : Sylvia Addhas
Diffusion de Brazzaville : Guyche Molsignet, Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubelé Ngono

INFORMATIQUE

Directeur : Gérard Ebami-Sala
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Rively Gérard Ebami-Sala, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

IMPRIMERIE

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Chef d'atelier : François Diatoulou Mayola
Service pré-presses et contrôle de qualité : Eudes Banzouzi (chef de service)

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba,

Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 06 930 82 17

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Hélène Ntsiba (chef de service), Sorel Eta, Astrid Balimba

LIBRAIRIE-GALERIE CONGO PARIS

Directrice : Bénédicte de Capèle
Responsable achats, logistique : Béatrice Ysnel
Responsable animation : Marie-Alfred Ngoma
Assistante : Laura Ikambi
23, rue Vaneau - 75007 Paris - France
Tél. : (+33) 1 40 62 72 80
www.lagaleriescongo.com

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com

Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo / Tél. : (+242) 05 532.01.09

Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

Bureau de Paris (France) / 38 rue Vaneau
75007 Paris/Tél. : (+33) 1 45 51 09 80

CONSTITUTION DU 20 JANVIER 2002

El Hadj Djibril Abdoulaye Bopaka pour l'adoption d'un nouveau texte

Sous le label Cellule de réflexion sur la Constitution du 20 janvier 2002, El Hadj Djibril Bopaka, qui chapeaute cette structure de la société civile, vient de rédiger un projet de nouvelle constitution pour le Congo.

L'information sur ce projet de la nouvelle loi fondamentale, censée remplacer celle du 20 janvier 2002, a été donnée à la presse le 8 mai à Brazzaville. Le rapport de cette cellule de réflexion sur la Constitution du 20 janvier 2002 indique «qu'au terme de la réflexion sur la Constitution du 20 janvier 2002, un projet de nouvelle constitution a été rédigé dont l'ossature se présente ainsi qu'il suit : un préambule et 26 titres disséqués en 227 articles pour 44 pages».

Le rapport informe également que la quintessence de ce projet sera connue après que ceux qui ont la primeur de l'information l'aient lu. «Entendu que le projet de la nouvelle constitution est destinée au président de la République, au président de l'Assemblée nationale et au président de la Cour constitutionnelle, qui sont les seules autorités constitutionnelles à avoir la primeur de connaître le contenu du projet de la nouvelle constitution et en faire usage en vertu de leurs prérogatives constitutionnelles, il ne nous est pas autorisé de dévoiler ici la quintessence dudit projet de la nouvelle constitution», peut-on lire dans ce rapport.

La cellule que dirige El Hadj Djibril Abdoulaye Bopaka depuis le 20 octobre 2013 rappelle que la Constitution du 20 janvier 2002 a été élaborée après une période caractérisée par l'intolérance et la violence politique sous toutes ses formes. Pour El Hadj Djibril Abdoulaye Bopaka, cette constitution a le mérite d'avoir permis à ce jour au peuple congolais de capitaliser les références cardinales d'une nouvelle culture politique.

Tiras Andang

TÉLÉPHONIE MOBILE

MTN Congo s'ouvre à la presse

La société MTN Congo, un des leaders de la téléphonie mobile au Congo avec un million neuf cent mille abonnés, a organisé mercredi, à l'endroit de différents organes de presse, une journée portes ouvertes dénommée «Y'ello Press» destinée à faire découvrir aux journalistes ses différents cycles de production et services.

De la direction générale à la direction technique en passant par la direction commerciale, cette visite qui a débouché par un échange franc avec les responsables de cette société a été, pour la presse, une occasion d'en savoir davantage sur la marque MTN Congo.

Cet échange qui a porté sur plusieurs points a permis d'évoquer tout à la fois les aspects liés à sa politique de développement, son chiffre d'affaires, sa vision pour accompagner le Congo dans la digitalisation de son système des Télécommunications, puis également sa participation en termes d'impôts et taxes au Congo.

«Cette rencontre marque le début d'un échange, d'une collaboration avec la presse en vue d'améliorer sa capacité d'exercice pour contribuer à l'écllosion de MTN vers le digital», a expliqué le directeur général de MTN Congo, Freddy Tchala.

Avec comme principal leitmotiv participer au développement des télécommunications pour améliorer les conditions des clients dans le cadre de sa vision, la société qui se satisfait de son évo-

lution et de sa mutation entend s'employer davantage pour accompagner le Congo dans la mise en place de nouvelles générations du GSM.

Assainir la communication sur l'ensemble du réseau

Pour y parvenir, la société pour-

rité de régulation du secteur des postes et télécommunication (Agence de régulation des postes et communications électroniques).

«MTN adhère à ce principe c'est que nous avons aucun commentaire à faire sur les avis émis par l'Arpc. Pour nous, être

liards en 2013 à comme vision d'être une entreprise africaine et leader en Afrique et au Moyen Orient.

Entreprise citoyenne, son capital actuel de onze milliards FCFA l'oblige à s'intéresser à certaines problématiques développées par la Fondation MTN dans le cadre



L'échange entre les journalistes et le staff de Mtn

suit son programme de transition amorcé depuis le rachat de Libertis (en 2006), à travers la mise en place des nouvelles configurations, en dépit de la persistance de quelques perturbations sur son réseau. Une situation qui a coûté des pénalités financières infligées par l'Auto-

pénalisé fait partie des règles du jeu, ce qui nous donne le courage de continuer dans cette aventure», a déclaré le directeur général. Un des pourvoyeurs d'emplois avec plus d'un millier d'employés dont 300 emplois directs, cette société dont le chiffre d'affaire a atteint les 118 mil-

de la construction d'infrastructures au profit de la jeunesse congolaise.

Dans cette optique, la société compte à son actif divers projets dont celui portant construction des bibliothèques dans les établissements scolaires de la place.

Guy-Gervais Kitina

DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Quelques obstacles aux travaux de réhabilitation du réseau

À Brazzaville, les épaves de véhicules abandonnés, les containers, les garages à ciel ouvert et les fosses sceptiques érigées dans les rues et avenues freinent les travaux relatifs à la pose de canalisations de distribution d'eau effectuée par la société Sade.

Ces obstacles ont été signalés dans le document technique de l'enquête effectuée par les services habilités. Ces objets nuisibles ont été présentés lors de la réunion de sensibilisation organisée le 7 mai à la mairie centrale entre le ministre de l'Énergie et de l'Hydraulique, Henri Ossebi, son homologue des Affaires foncières et du Domaine public, Pierre Mabiala, et le député-maire de la ville, Hugues Ngué-londélé, avec les administrateurs-maires, les chefs de quartiers et de blocs.

Au cours de la réunion, le délai de déblaiement de ces obstacles par

les particuliers a été fixé au 30 mai. Passé ce délai, les services de l'État passeront pour le déblaiement en vue de permettre à la société Sade de continuer librement ses travaux de réhabilitation.

Le ministre Henri Ossebi a rappelé dans sa communication le

«...le problème d'obstruction des voies publiques doit s'arrêter et l'eau doit arriver dans les domiciles car l'État a pris toutes les dispositions pour sa population. L'homme est la cause de l'obstruction du domaine public de circulation, l'État en tant que puissance publique réalisera le déguerpissement qui est un mot légal issu de la même loi n° 9 »

manque d'eau dans certains quartiers et les fuites d'eau dans d'autres. Le Congo est en partenariat dans le cadre du Projet eau, électricité et développement urbain avec la Banque mondiale. L'exécution de ce projet prévoit l'installation de plus de 212 kilomètres de réseau d'adduction d'eau potable pour élargir, diversifier, intensifier et rapprocher l'accès à l'eau potable dans la ville.

Il a souligné que «les besoins de la ville de Brazzaville sont actuellement pris en compte dans le budget d'investissement. La deuxième usine de Djiri devrait bientôt être mise à la disposition du public. En ce qui concerne l'électricité, le problème se situe au niveau de la

«...le problème d'obstruction des voies publiques doit s'arrêter et l'eau doit arriver dans les domiciles car l'État a pris toutes les dispositions pour sa population. L'homme est la cause de l'obstruction du domaine public de circulation, l'État en tant que puissance publique réalisera le déguerpissement qui est un mot légal issu de la même loi n° 9 »

taille, de la croissance incontrôlée de la ville et de l'adaptation au rythme des besoins des populations.» Le ministre Pierre Mabiala, du Domaine public, s'est appuyé sur la loi n° 9 portant code du domaine de l'État et a expliqué aux responsables locaux que toutes les ruelles, les avenues s'appelaient domaine public de circulation: «Ce projet d'eau est d'inté-

rêt général, le problème d'obstruction des voies publiques doit s'arrêter et l'eau doit arriver dans les domiciles car l'État a pris toutes les dispositions pour sa population. L'homme est la cause de l'obstruction du domaine public de circulation, l'État en tant que puissance publique réalisera le déguerpissement qui est un mot légal issu de la même loi n° 9.»

Les interrogations des chefs de quartiers et blocs ont porté sur le délai, la largesse de l'État dans l'application de ces décisions, l'insuffisance des moyens financiers, matériels et de personnels de la Société nationale de distribution d'eau. Devant toutes ces inquiétudes, les ministres ont assuré que le déguerpissement ne pouvait débuter sans la sensibilisation en vue d'adopter une démarche synergique avec les institutions suite aux résultats de l'enquête parcellaire.

Lydie-Gisèle Oko

COMMUNIQUE FINAL DE LA REUNION DE CONCERTATION ENTRE LA CONVENTION DES PARTIS REPUBLICAINS (CPR), LE RASSEMBLEMENT DES ACTEURS DE LA DEMOCRATIE (RAD) ET LE PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL (PCT).

Dans la dynamique du dialogue politique impulsée dans notre pays, en vue de maintenir un climat de paix et de concorde nationale, la Convention des Partis Républicains, le Rassemblement des Acteurs de la Démocratie et le Parti Congolais du Travail se sont réunis ce mercredi 30 avril 2014 à l'hôtel Mikhael's, sous la direction conjointe de messieurs Pierre NGOLO, Secrétaire Général du Parti Congolais du Travail et Nicéphore FYLLA SAINT-EUDES, Coordonnateur de la Convention des Partis Républicains et le Rassemblement des Acteurs de la Démocratie.

Cette concertation d'une grande portée nationale a été marquée par des allocutions introductives des deux (2) chefs de délégation qui se sont félicités de l'heureuse initiative d'échanger sur les questions d'intérêt commun, notamment :

1. La mise en œuvre des recommandations de la concertation politique de Dolisie ;
2. La constitution du 20 janvier 2002.

I. SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE LA CONCERTATION POLITIQUE DE DOLISIE.

L'échange a porté essentiellement sur :

- le recensement administratif spécial ;
- la CONEL
- le bulletin unique
- la carte biométrique

1. Sur le recensement administratif spécial

L'échange sur cette question a révélé l'existence de quelques manquements, mais qui ne remettent pas en cause le processus et les résultats. D'une manière générale, le consensus s'est dégagé pour assumer les résultats du recensement administratif spécial en relevant qu'il s'agit là d'une responsabilité partagée.

2. Sur la CONEL

Le débat a mis en évidence la nécessité de réaffirmer l'indépendance et la permanence de la CONEL. Par conséquent, les deux parties suggèrent la modification de la loi électorale.

A cet effet, elles conviennent de la nécessité d'élaborer un chronogramme conjoint en vue de la réalisation diligente de cet objectif.

3. Sur la carte biométrique et le bulletin unique

L'échange a permis de réaffirmer que le consensus sur la carte biométrique et le bulletin unique étaient acquis depuis la concertation politique d'Ewo de 2011. Les deux parties ont reconnu la nécessité d'appliquer ces deux recommandations dans la perspective de l'élection présidentielle de 2016.

II. SUR LA CONSTITUTION DU 20 JANVIER 2002

Les deux parties constatent qu'un débat s'est instauré sur la nécessité ou pas de changer ou de modifier la constitution du 20 janvier 2002. Les deux parties conviennent que ce débat se poursuive dans le respect des points de vue des uns et des autres, tout en préservant la paix et l'unité nationale.

Fait à Brazzaville, le 30 avril 2014

Pour la Convention des Partis Républicains, Nicéphore FYLLA SAINT-EUDES, Coordonnateur
Pour le Parti Congolais du Travail, Pierre NGOLO, Secrétaire Général
Pour le Rassemblement des Acteurs de la Démocratie, Abel Godéfroy BOUCKAS, Président

COMMUNIQUE FINAL DE LA CONCERTATION ENTRE LES GROUPEMENTS POLITIQUES DU CENTRE ET LE PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

Les Groupements Politiques du Centre, dont la délégation était conduite par Monsieur Jean Michel BOKAMBA YANGOUMA, Coordonnateur Général et le Parti Congolais du Travail, ayant à sa tête son Secrétaire Général, Monsieur Pierre NGOLO, se sont retrouvés ce vendredi 02 mai 2014 dans la salle 102 du Palais des Congrès de Brazzaville.

Cette rencontre qui s'inscrit dans le cadre du dialogue permanent indispensable à la consolidation d'une démocratie apaisée, gage d'un développement national harmonieux, avait deux points à l'ordre du jour, à savoir :

- la mise en œuvre des recommandations de la concertation politique de Dolisie.
- le débat sur la Constitution du 20 janvier 2002.

Après une fine analyse et un débat serein, il a été noté ce qui suit :

I. DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE LA CONCERTATION POLITIQUE DE DOLISIE

A ce sujet, les deux parties ont donné leur opinion respective sur l'exécution des principales recommandations de la concertation politique de Dolisie, notamment la réalisation du recensement administratif spécial, la revisitation de la Commission Nationale d'Organisation des Elections et du Comité de Suivi pour la Paix et la Reconstruction du Congo, l'instauration de la carte biométrique, ainsi que le bulletin unique.

Après avoir relevé une certaine lenteur dans l'exécution de ces recommandations, les deux parties se sont tout de même félicitées de la réalisation relativement parfaite de l'une d'elles, le recensement administratif spécial.

• Concernant le Recensement Administratif Spécial :

Les Groupements Politiques du Centre et le Parti Congolais du Travail considèrent qu'en dépit de quelques imperfections constatées, le recensement administratif spécial a abouti à des résultats satisfaisants et n'appelle aucune remarque particulière, étant donné que les principes de consensus et de parité, retenus d'accord-parties, ont été formellement respectés avec le regard pertinent de toutes les composantes à savoir : l'administration, les partis politiques entendus majorité, opposition et centre et la société civile.

• Concernant la Commission Nationale d'Organisation des Elections et le Comité de Suivi de la Convention pour la Paix et la Reconstruction du Congo

Les Groupements Politiques du Centre et le Parti Congolais du Travail ont appelé à l'élargissement de ses deux structures et au renforcement de leurs attributions telles que recommandées par la concertation politique de Dolisie. En notant que la Commission Nationale d'Organisation des Elections devra être dotée des moyens d'actions plus performants et jouir d'une autonomie manifeste et d'un caractère permanent.

Les deux parties s'engagent à tout mettre en œuvre pour l'aboutissement de ces deux recommandations avant les élections locales.

• Pour les autres recommandations de la concertation politique de Dolisie

Les deux parties ont retenu que l'instauration de la carte d'électeur biométrique, du bulletin unique et la mise en œuvre des autres recommandations s'inscrivent dans la perspective de l'élection présidentielle de 2016.

II. DU DEBAT EN COURS SUR LA CONSTITUTION DU 20 JANVIER 2002

Les Groupements Politiques du Centre et le Parti Congolais du Travail ont pris acte du débat qui se développe autour de la constitution du 20 janvier 2002 et ont résolu de suivre son évolution.

Toutefois, ils ont souhaité ardemment que cette question soit abordée par l'ensemble de la classe politique et des forces vives de la nation dans un esprit républicain qui mette en relief l'intérêt supérieur de la nation, tienne compte de la souveraineté nationale et du respect des valeurs cardinales de paix, d'unité et de concorde nationale, au lieu de la laisser prendre corps dans la rue de façon incontrôlée et désordonnée.

Au terme de la concertation, les deux parties se sont félicitées de l'esprit de compréhension qui a prévalu au cours des débats et ont émis le souhait de renouveler ce genre de rencontre, chaque fois que la nécessité se fera sentir.

Fait à Brazzaville, le 02 mai 2014

Pour la Coordination Nationale des Groupements Politiques du Centre,
Jean Michel BOKAMBA YANGOUMA, Coordonnateur Général
Pour le Parti Congolais du Travail, Pierre NGOLO, Secrétaire Général

Communiqué conjoint de la concertation entre l'Union Panafricaine pour la Démocratie Sociale (UPADS) et le Parti Congolais du Travail (PCT)

Dans le cadre du dialogue politique en cours dans notre pays, les Directions politiques de l'Union Panafricaine pour la Démocratie Sociale (UPADS) et du Parti Congolais du Travail (PCT) se sont retrouvées, ce mardi 29 avril 2014 dans la salle 102 du Palais des Congrès de Brazzaville, pour échanger sur la mise en œuvre des recommandations de la Concertation politique de Dolisie.

La délégation de l'Union Panafricaine pour la Démocratie Sociale (UPADS) a été conduite par son Premier Secrétaire, Monsieur Pascal TSATY-MABIALA, et celle du Parti Congolais du Travail (PCT) par son Secrétaire Général, Monsieur Pierre NGOLO.

Cette concertation a été placée sous le signe de la promotion du consensus et des valeurs de la démocratie.

A l'issue des échanges responsables, il est apparu ce qui suit :

a)- Concernant le Recensement Administratif Spécial (RAS) :

l'UPADS estime que, malgré l'application du principe de parité dans l'organisation et la mise en œuvre du recensement administratif spécial, les opérations ne se sont pas déroulées dans la rigueur souhaitée. Par conséquent, sans rejeter en bloc les résultats de ce recensement, l'UPADS exige que la validation et la certification des listes électorales soient faites au cas par cas par les états-majors nationaux des partis politiques ;

le PCT pense, pour sa part, que la fiabilité des opérations du recensement administratif spécial est garantie par l'implication locale des commissions composées de façon paritaire, lesquelles, aux termes du décret qui organise le recensement administratif spécial, sont seules habilitées à valider et certifier les listes électorales. Le PCT affirme en conséquence que les résultats du recensement administratif spécial sont un acquis à capitaliser.

Après débat, faute de consensus sur la question, les deux partis ont pris acte de leurs divergences.

b)- Concernant la Commission Nationale des Elections (CONEL) :

L'UPADS et le PCT conviennent de la nécessité d'amender la loi électorale notamment en son article 17 pour y insérer des dispositions consacrant le caractère permanent et indépendant de la CONEL dont la composition devrait être paritaire à tous les niveaux de son organisation.

Dans le cadre du réaménagement des compétences et des attributions de la CONEL, aux fins de lui donner davantage de pouvoirs et de moyens pour son action, il a été convenu d'amender la loi élec-

torale en lui attribuant l'accomplissement de certaines missions, notamment, les actes préparatoires et l'organisation des scrutins. Toutefois, les deux parties ont retenu que l'administration publique ne devra pas être complètement dépouillée de ses prérogatives.

A cet effet, les deux partis ont décidé de mettre en place un groupe de travail chargé de proposer la réforme de la CONEL.

c)- Concernant la carte d'électeur biométrique :

Les deux parties, reconnaissant les contraintes techniques de la biométrie, ont retenu que soit instaurée la carte d'électeur biométrique à l'occasion de l'élection présidentielle de 2016.

d)- Concernant le bulletin unique :

L'UPADS et le PCT ont convenu de l'introduction du bulletin unique à l'élection présidentielle de 2016.

e)- Concernant le Comité de suivi :

L'UPADS et le PCT estiment que, conformément à l'esprit des conclusions de la concertation de Dolisie, le Comité de suivi de la convention pour la paix et la reconstruction du Congo devra être élargi aux forces qui n'y figurent pas. De même, il convient d'ores et déjà de formaliser le renforcement des attributions de cet organe.

f)- Concernant la subvention des partis politiques :

Les deux parties se sont accordées pour mettre en place un groupe de travail conjoint chargé de faire des propositions concrètes sur le relèvement de la subvention tout en garantissant la régularité du financement des partis politiques.

g)- Concernant le plafonnement du financement des campagnes électorales :

Les deux partis politiques se sont accordés sur la nécessité de plafonner les dépenses liées aux campagnes électorales. Un groupe de travail conjoint sera mis en place à cet effet pour élaborer des propositions à soumettre au Gouvernement.

En conclusion, les deux partis politiques conviennent d'organiser des rencontres périodiques en vue de poursuivre les échanges sur le processus démocratique au Congo.

Fait à Brazzaville, le 29 avril 2014

Pour l'UPADS,

Pascal TSATY-MABIALA

Pour le PCT,

Pierre NGOLO

Idées-forces, sujets en débat

Anecdotes, petites phrases, cris du cœur et coups de gueule meublent la vie de tous les jours. Cette rubrique se propose de sélectionner les idées les plus saillantes qui font la force des débats de société.

□ «Nous sommes des «medias», c'est-à-dire des «mediateurs», des intermédiaires entre le lecteur et la société qui l'entoure. Nous sommes, avec nos défauts et nos qualités, un élément vivant de la démocratie et du débat public.»

Jeff Jarvis, grand spécialiste américain des medias, Afrique Magazine, 10 avril 2014

□ «Hormis quelques titres, ce n'est pas de la communication mais de la propagande qu'on nous offre... Dans un environnement non démocratique, on ne peut espérer une presse forte qui demeure la pierre angulaire de tout développement»

Mohamed Arezki Ferad, historien et acteur social, El Watan.com, 30 avril 2014

□ «La terre ne ment pas et vous rend au centuple ce que vous lui confiez. L'agriculture, grande pourvoyeuse d'emplois, doit donc nous permettre de réduire notre dépendance alimentaire. Son développement est un impératif et une priorité nationale»

Ali Bongo Ondimba, chef de l'État gabonais, Afrik.com, 28 avril 2014

□ «Si vous allez en Afrique aujourd'hui, les gens vont dire 'oui, je connais Messi', mais en Europe, les gens disent 'Yaya Touré, qui est-ce ? Certains diront qu'ils connaissent mon nom, mais pas mon visage. Mais ils savent reconnaître le visage de Messi»

Yaya Touré, footballeur ivoirien évoluant à Manchester City (Angleterre), Afrik.Foot, 19 avril 2014, sur le peu de reconnaissance médiatique envers les joueurs africains.

□ «La politique n'est pas la morale mais elle ne peut se faire sans la morale et sans l'éthique.»

Abdou Latif Coulabaly, ministre de la promotion de la Bonne Gouvernance, des relations avec les institutions, porte-parole du gouvernement, Sénégal, Le Soleil du 7 mai 2014

EXPULSION DES RESSORTISSANTS DE RDC

Les maires de Brazzaville et Kinshasa s'en remettent à leurs gouvernements

Réunie en assemblée générale extraordinaire du 6 au 8 mai à Brazzaville pour examiner la question des expulsions vers Kinshasa des ressortissants de la République démocratique du Congo vivant à Brazzaville en situation irrégulière, la Commission spéciale de coopération (Cospeco) a, tout en se déclarant incompétente à la résolution de la crise, proposé quelques approches.

Au terme de trois jours de débats autour de la question, les experts des deux pays ont d'abord examiné les conditions d'exécution de l'opération. À ce propos, il ressort que les expulsions qui résultent d'une décision souveraine des autorités du Congo-Brazzaville ont donné lieu à des problèmes d'ordre humanitaire qu'il convient de solutionner sans délai. C'est ainsi qu'à court terme, ils ont suggéré que les conditions de re-foulement des ressortissants en situation irrégulière devaient être conformes aux dispositions de la convention tripartite Angola et les deux Congo, telles qu'arrêtées à Luanda en décembre 1999. L'humanisation de l'opération par les autorités de Brazzaville doit tenir compte des accords de jumelage entre les deux villes.

Les cas spécifiques des personnes dites vulnérables, tels que les enfants mineurs de 0 à 12 ans, les pensionnaires des hôpitaux et maternités, les nourrissons, les personnes du troisième âge doivent être pris en compte. Notons le rappel à l'ordre de certains médias par leur ministère de tutelle. Ceux-ci ne doivent pas par leurs émissions attiser les différends entre les populations. Ils ont par ailleurs suggéré l'identification, le dénombrement et la localisation des Kininois candidats au rapatriement forcé ou volontaire actuellement cantonnés à leurs domiciles, à l'ambassade de la République démocratique du Congo et au Beach de Brazzaville en vue d'un meilleur traitement d'évacuation ; la prise par les autorités de la ville de Kinshasa des dispositions conséquentes pour l'encadrement et l'accompagnement des candidats à l'évacuation avec l'appui des organismes humanitaires tels que la Croix-Rouge, l'Unicef et autres, l'accélération du rythme des évacuations en augmentant le nombre des unités flottantes et celui des rotations entre Brazzaville et Kinshasa ; la sensibilisation et le recensement des candidats à l'évacuation par les ambassades et les autorités politico-administratives locales, la sécurisation par

les autorités des deux villes des candidats à l'évacuation, l'identification par les administrations respectives des deux villes des étudiants et autres personnes liées par un contrat de travail pour leur accompagnement à la régularisation de leur situation de séjour, la mise en place d'un comité paritaire de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des différentes résolutions. À moyen terme, les deux parties ont décidé de sensibiliser et d'éduquer les candidats à l'émigration sur la nécessité pour eux de connaître et respecter les lois du pays hôte en matière d'immigration et d'émigration, d'actualiser l'accord tripartite du 3 décembre 1999, signé entre les deux Congo et l'Angola sur la circulation des personnes et des biens. À long terme enfin, il est préconisé l'accompagnement par les autorités des deux pays de leurs citoyens qui ont choisi de s'établir dans les pays respectifs dont elles ont la charge, la finalisation par les responsables des deux villes de la démarche menée auprès de leurs ministères des affaires étrangères respectifs consistant à obtenir le statut d'observateur pour la Cospeco au sein de la grande commission mixte de coopération RDC-Congo-Brazzaville.

Jean-Jacques Koubemba

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

Timide reprise de cours au lycée public de Ouessou

Après quatre jours d'arrêt des cours à la suite d'une agitation provoquée par les candidats au baccalauréat, les cours reprennent timidement au lycée public Michel-Guembella de Ouessou, dans le département de la Sangha.

La confirmation de la reprise des cours est venue du proviseur de ce lycée, Bernard Kapita, joint au téléphone par Les Dépêches de Brazzaville. Il a aussi expliqué les causes de la colère des élèves qui, selon lui, ignorent tout des nouvelles dispositions pour les candidats au baccalauréat. «Les textes énumèrent quelques critères pour être candidat officiel. Il s'agit, entre autres, de l'âge, de la moyenne qui ne doit pas être en dessous de 5, de

la présence régulière aux cours, etc. Or, la plupart des élèves ne remplissent pas ces critères alors que nous sommes même descendus jusqu'à 4 de moyenne. C'est ainsi que les candidats libres sont plus nombreux que les candidats officiels», a-t-il précisé.

En effet, telle est la raison de la colère des élèves. Une colère née à la suite de l'affichage des listes de candidats au bac, session de juin 2014. Les actes de violence qui avaient suivi avaient contraint la force publique à intervenir pour ramener le calme. «Nous ne sommes pas convaincus par ce type d'arguments. Pourquoi ont-ils attendu la fin de l'année pour nous en parler ?», déclare un candidat qui condamne l'absence de com-

munication des responsables de l'enseignement. Pour ces élèves, il s'agit d'un acte délibéré du chef de l'établissement de priver certains élèves du statut de candidat officiel.

Devant l'intransigeance des candidats, les autorités administratives et politiques ont dû s'impliquer pour qu'autour d'un dialogue les nouvelles dispositions soient expliquées aux élèves afin de permettre un bon déroulement de cet examen d'État prévu le 17 juin. Selon certains témoignages, la présence des élèves de terminale n'était pas effective hier, jeudi. Ceux que la rédaction des Dépêches a joints permettent de reprendre les cours lundi prochain.

La rédaction

Séminaires de formation sur la LOGISTIQUE

Contenu du séminaire : (+ livre gratuit)

- Les approvisionnements ;
 - Les documents commerciaux
 - La gestion des stocks et des magasins de stockage;
 - La distribution ;
 - La gestion des transports ;
 - Les conventions internationales de vente ou incoterms.
- Début : 13 Mai 2014 Durée : 2 semaines**

LE TRANSIT

- Les régimes douaniers
 - La déclaration en douane
 - Les documents d'import/export et les services concernés
 - Le fret maritime, aérien, routier, ... et les droits et taxes
 - Le calcul de la valeur en douane et les positions tarifaires
 - Les professions liées au transit (déclarant, acconiers, etc.)
- Début : 14 Mai 2014 Durée : 2 semaines

Coût : 35 000 Frs + 1 marker Non permanent/par séminaire
Lieu : Immeuble en face du hall des légumes AGRICONGO-Marché Total (Derrière la fac de droit), à l'étage.
Contacts : 05 556 90 64 / 06 937 60 54

INSCRIPTION

Téléphone : +242 06 913 81 45 | +242 06 992 04 91
E-mail : iprc@iprc-training.org / Site web: www.iprc-training.org
BP: 537 Brazzaville - République du Congo



DES FORMATIONS POUR BOOSTER VOTRE CARRIERE !

L'IPRC organise des séminaires de formation à Brazzaville, Pointe-Noire et Kinshasa suivant le programme ci-dessous. Pour les inscriptions et pour tous renseignements, contactez-nous aux numéros indiqués ci-dessus.

CODE	INTITULE DE LA FORMATION	DUREE	PERIODE
GMP06	Suivi et contrôle d'exécution des marchés publics	5 jours	09 au 13 juin 2014
FF3	Gestion de la fiscalité de la paie	3 jours	10 au 12 juin 2014
EP10	Gestion de bureau et administration pour assistants administratifs et secrétaires de direction	4 jours	16 au 19 juin 2014
MDP03	Planification, budgétisation, exécution et contrôle de projet	15 jours	16 juin au 04 juillet 2014
GMP05	Gestion des délais dans l'exécution des contrats des marchés publics : élaboration et suivi du plan de passation des marchés	5 jours	23 au 27 juin 2014

Allocution de monsieur le ministre de la Jeunesse et de l'éducation civique à l'occasion de la conférence mondiale de la jeunesse, prévue du 06 au 10 mai 2014 à colombo, en République socialiste et démocratique de Sri Lanka

**-Monsieur le Président de la Conférence,
-Mesdames et Messieurs les Ministres
-Distingués invités
-Chers Jeunes**

Mesdames et Messieurs,

En prenant la parole à cette Conférence Mondiale de la Jeunesse, je voudrais adresser mes sincères remerciements au peuple frère de Sri Lanka, au gouvernement et à Son Excellence Monsieur le Président de la République Mahinda Rajapakse pour l'accueil chaleureux dont ma délégation et moi-même sommes l'objet depuis notre arrivée dans cette belle ville de Colombo.

La République du CONGO salue les présentes assises qui se tiennent sous le thème « intégration de la jeunesse dans le programme de développement post 2015 ». Il s'agit là d'une opportunité offerte aux jeunes d'affirmer leur identité et d'exprimer leurs vues sur le développement de l'humanité car, ainsi que je l'avais relevé à Bali, lorsque nous parlons de l'avenir de l'humanité, c'est bien des jeunes qu'il s'agit dans la mesure où, c'est eux les plus nombreux, et c'est eux qui assumeront les choix et les décisions que nous prenons aujourd'hui. Il est donc important que leur voix soit entendue pour redéfinir les OMD post 2015.

Conscient de cette place qu'occupe les jeunes dans le développement de l'humanité en général et du continent africain en particulier, les Chefs d'Etats et de Gouvernement ont adopté en 2006, la Charte africaine de la jeunesse, premier instrument international en la matière, pour rappeler les obligations des États en matière d'autonomisation et de leadership des jeunes. Dans cette même optique, l'Union africaine s'est employée à redynamiser l'Union panafricaine de la jeunesse, plateforme de coordination et d'action entre toutes les couches de la jeunesse africaine et de susciter la mise en place dans chaque pays, d'un Conseil national de la Jeunesse en vue d'une forte implication des jeunes aux processus de prise de décision.

Pour sa part, le Congo notre pays dispose d'un Conseil National de la Jeunesse, qui contribue énergiquement à promouvoir l'esprit de civisme et les valeurs socioculturelles autant qu'il assure la défense des intérêts et des droits fondamentaux des jeunes qui, pour la plupart, s'estiment marginalisés dans les programmes de développement national.

Le Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique du Congo, dans la perspective de la réalisation de la vision incarnée sous le label « NJECO » : « Nouvelle Jeunesse Congolaise », s'est résolument engagé à mettre en œuvre une politique nationale tendant à doter notre jeunesse d'une culture entrepreneuriale, d'une capacité nouvelle à gérer sa condition sociale dans une optique de changement des mentalités.

Dans le but d'encourager la participation des jeunes au développement national, il a été organisé tout récemment à Brazzaville, une Conférence Générale de la Jeunesse incluant un dialogue intergénérationnel ayant permis aux jeunes d'échanger avec d'éminentes personnalités sur les problèmes les plus cruciaux concernant leur avenir. De même, un rapport annuel sur l'état de la jeunesse congolaise est désormais élaboré chaque année pour rendre plus visible l'action du gouvernement au profit de la jeunesse dans un besoin démocratique de rendre compte, pour un meilleur suivi des engagements pris par le gouvernement et in fine, aux fins d'engager les jeunes dans un véritable processus de responsabilité et de dialogue permanent et de les faire participer à la prise des décisions qui les concernent.

Il s'agit par ces moyens de développer chez les jeunes les facultés nécessaires pour un meilleur développement, d'élever chez eux des compétences pour une gestion contre l'arbitraire, les préjugés et la violence, afin de promouvoir la gouvernance intergénérationnelle, d'assumer librement le choix de ses dirigeants, d'entrevoir pour son avenir, la réforme de ses institutions qui doivent être en harmonie avec ses valeurs culturelles et sociales, et de se libérer peu à peu des modèles mimétiques.

**Mesdames et Messieurs,
Distingués invités,**

Parlant de l'agenda post 2015, il est important de faire un point rapide des Objectifs atteints à l'orée de 2015 dans nos pays.

L'élaboration du troisième rapport national sur le suivi des progrès vers l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) en République du Congo, validé le 3 septembre dernier par les acteurs publics et privés sous l'égide des Agences du Système des Nations unies, a permis de faire le point sur les progrès accomplis par le pays, mais aussi d'identifier les principaux goulots d'étranglement à surmonter afin de permettre au Congo de respecter ses engagements en faveur de l'amélioration des conditions de vie des plus pauvres.

Les conclusions préliminaires de ce troisième rapport national ont révélé que le Congo a fait des progrès notables dans la réalisation des cibles relatives à l'éducation primaire et à la santé. En effet, les nombreux efforts consentis par le gouvernement ont placé le Congo sur une bonne trajectoire pour l'atteinte des OMD grâce notamment, en matière d'éducation, à

l'abolition des frais scolaires, la gratuité des manuels, l'instauration des cantines scolaires, le recrutement d'enseignants ; et en matière de santé, grâce à la gratuité de la césarienne, des vaccins, des traitements antirétroviraux, du paludisme, même si, convient-il de le signaler, les défis restent encore importants pour améliorer les conditions de certains congolais dans ces domaines et dans d'autres.

En effet, malgré ces efforts, de grandes difficultés persistent encore, empêchant une partie non négligeable des Congolais d'échapper au cercle vicieux de la pauvreté. Si la pauvreté a baissé depuis 2005, son taux reste préoccupant : 46,5% en zone urbaine et 74% en zone rurale.

Ce qui signifie que des défis importants restent encore à relever en vue de lever les obstacles qui pourraient compromettre la réalisation de ces objectifs à l'échéance 2015.

À l'aune de la définition des objectifs du développement post-2015, le rapport identifie, sur la base de l'expérience de mise en œuvre des OMD au Congo, les objectifs qui seront nécessaires de reconduire et/ou d'ajouter à l'agenda international de développement post-2015. Et comme nous parlons au nom de l'Afrique en ma qualité de Président de la COMY IV, l'honneur me revient de dire également que poursuivant ses avancées sur le front de plusieurs OMD, l'Afrique est en bonne voie, d'ici 2015, d'atteindre les cibles suivantes : l'éducation primaire pour tous ; la parité des genres à tous les niveaux du système éducatif ; un taux de prévalence du VIH/sida plus faible chez les 15 à 24 ans ; l'accroissement de la population ayant accès à des médicaments antirétroviraux ; et l'augmentation de la proportion de sièges occupés par les femmes au parlement national.

L'occasion me semble également indiquée de rendre compte à l'ensemble de la jeunesse du monde, de la position commune africaine sur le programme mondial de développement post 2015 mais aussi de restituer aux gouvernements ici représentés, les préoccupations des jeunes du continent formulées lors des différentes rencontres et forums organisés en partenariat avec la Commission de l'Union africaine, l'Unesco, et l'UNFPA.

**Mesdames et Messieurs,
Distingués invités**

Les Chefs d'États africains ont adopté le 31 janvier 2014 une position commune contenant une base des propositions chargées de succéder aux Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Cette PCA axée sur six piliers répond aux aspirations des populations africaines et prend en compte les préalables et enjeux de l'autonomisation et du plein développement de la jeunesse.

En mettant en exergue entre autres le pilier paix et sécurité et en soulignant son caractère indissociable avec le développement, la Position Commune Africaine identifie les problèmes de fond qui revêtent une importance pour l'Afrique et dégage un consensus sur les principales priorités, préoccupations et stratégies du continent à intégrer dans le document final du processus de développement pour l'après 2015

En outre, pour les Chefs d'États africains, la création accélérée d'emplois décents requiert une transformation structurelle des économies africaines, par l'adoption de politiques industrielles audacieuses de nature à promouvoir de la valeur ajoutée et la diversification économique.

C'est d'ailleurs dans ce cadre que s'inscrit la réunion des ministres en charge du travail et de l'emploi tenue à Ouagadougou du 23 au 25 avril dernier, chargée de préparer le sommet des Chefs d'États et de gouvernements Ouaga + 10, devant faire le point des avancées réalisées dans la mise en œuvre de la déclaration sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique et sur le plan d'action y relative adoptés en septembre 2004.

Prélude à cette réunion, les jeunes se sont retrouvés en Namibie et même bien avant à maintes reprises et en l'occurrence en face des Chefs d'État, à Malabo en 2011, à Addis Abeba en 2013, puis en 2014 pour inviter les gouvernements à accroître les efforts et revoir les politiques devant conduire à la création d'emplois décents pour réduire de façon substantielle le chômage des jeunes. Ils ont à maintes reprises, suggéré de mettre un accent particulier sur l'enseignement technique et professionnel, en vue de l'adéquation formation/emploi, sur la promotion de l'auto emploi et de l'entrepreneuriat juvénile. C'est ainsi qu'ils recommandent l'inscription dans l'agenda post 2015 de la problématique de l'emploi des jeunes et de la lutte contre le chômage des jeunes tout en souhaitant la mise en place d'un programme des Nations unies voire d'un fonds des Nations unies sur la jeunesse. Il serait donc judicieux d'envisager dans les OMD une cible pour l'emploi, dotée d'un indicateur spécifique sur l'auto emploi et l'entrepreneuriat juvénile.

La présente conférence permettant d'échanger et de promouvoir les expériences et bonnes pratiques gouvernementales, l'occasion m'est propice pour remercier le Président de la République du Congo SEM Denis SASSOU NGUESSO qui a permis la mise en place par une loi, d'un fonds d'appui à la jeunesse et dans la foulée, de rendre hommage aux Chefs d'État de la CEMAC qui, sous le leadership de SEM le Président Ali BONGO ONDIMBA s'emploient à la création du fonds Train my Génération pour promouvoir l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes. Puisse ces exemples inspirer les autres organisations sous régionales et régionales ainsi que les Agences du système des Nations unies pour que nous privilégions les actions plutôt que les intentions.

Je vous remercie.

COMMÉMORATION

Quel sens à donner à la journée du 8-Mai en France?

Le 8 mai, les Français commémorent la fin des combats en Europe contre l'Allemagne nazie. C'est aussi le jour où cessaient les combats de la Seconde Guerre mondiale en Europe, au lendemain de la capitulation allemande. Celle-ci intervint dans la nuit du 6 au 7 mai.

Capitulation sans condition, elle est signée à Reims, où se trouve le quartier général des forces alliées, par le général Alfred Jodl, le chef d'état-major de la Wehrmacht. L'Allemagne nazie avait perdu sa tête quelques jours plus tôt : le 30 avril, Adolf Hitler se donnait la mort dans son bunker, à Berlin. À partir de l'automne 1942, les Alliés avaient pris l'avantage sur l'Al-

lemagne et depuis février 1945, le pays était envahi à la fois par l'Est et par l'Ouest. L'acte de capitulation fixe la cessation des hostilités au 8 mai à 23h01. La Seconde Guerre mondiale ne se termine réellement que quatre mois plus tard, avec la capitulation du Japon le 2 septembre 1945. Elle a coûté la vie à 40 à 50 millions de personnes.

La Journée du 8-Mai a fait débat en France. En 1946, une loi est votée au Parlement français. Cette loi dispose que la victoire sur l'Allemagne nazie sera commémorée le 8 mai de chaque année si ce jour est un dimanche et, dans le cas contraire, le premier dimanche qui suivra cette date. Mais, cette décision pose rapidement des problèmes : la célébration de la

journée du 8-Mai se trouve concurrencée, voire occultée, par la fête de Jeanne d'Arc, qui tombe au même moment. À la demande des anciens déportés et résistants, une nouvelle loi est votée en 1953, qui fait du 8-Mai le jour fixe de la commémoration et un jour férié, et la partie festive sera renvoyée au deuxième dimanche du mois de mai. Cette loi est restée en vigueur jusqu'en 1959. À partir de 1968, le 8-Mai connaît un nouveau changement : la commémoration est à nouveau fixée au 8 mai, mais ce jour reste travaillé. En 1975, le président Valéry Giscard d'Estaing décide de supprimer la commémoration officielle de la victoire sur l'Allemagne nazie et de la remplacer par une Journée de l'Europe, pour mar-

quer la réconciliation franco-allemande. Il souhaite transformer le 11-Novembre en une Journée nationale du souvenir. Son idée suscite l'indignation des associations d'anciens combattants.

La Journée du 8-Mai sera réhabilitée par François Mitterrand en 1981 et retrouvera toute son essor. Depuis cette date, la commémoration revêt à nouveau un caractère officiel à l'échelle nationale. Son rituel est en grande partie emprunté à celui du 11-Novembre : le président passe en revue les troupes sur la place de l'Étoile, dépose une gerbe, ravive la flamme du tombeau du soldat inconnu.

La décision des Français de retener le 8-Mai comme jour de commémoration est propre à la

France et non dans tous les pays alliés de la Seconde Guerre mondiale. Les Russes célèbrent la capitulation de l'Allemagne nazie et la fin des combats le 9 mai. En effet, les Allemands ont capitulé une seconde fois le 9 mai, au quartier général des forces soviétiques à Berlin. Une façon pour Staline de montrer aux Alliés que l'URSS ne comptait pas se laisser confisquer la victoire. En outre, à cause du décalage horaire, la fin des combats a eu lieu le 9 mai et non le 8, à l'heure de Moscou. Au Royaume-Uni et aux États-Unis, le 8 mai n'est pas un jour férié. Les Américains rendent hommage aux soldats morts pour la patrie le dernier dimanche de mai, appelé Memorial Day.

Tiras Andang

TRIBUNE LIBRE

Le débat sur la Constitution du 20 janvier 2002

À deux ans de la présidentielle de 2016 au Congo-Brazzaville, un débat se fait jour au sein de la classe politique et de la société civile sur l'opportunité de procéder au changement de la loi fondamentale. Dans une tribune libre qu'il nous propose, Edrich Tsotsa, universitaire résidant en France, donne son point de vue sur la pertinence de ce débat.

Le Congo, un pays politisé à l'extrême

Au moment de vous soumettre mes idées sur ce débat technique que les Congolais ont très vite construit en fait social banal, j'ai tout d'abord envie de reconnaître la grande propension de la société congolaise à la politisation. Politiser, c'est faire éclater les objets sociaux particuliers, catégoriels et sectoriels en questions de société qui, comme telles, appellent aux débats publics. En l'occurrence, le débat constitutionnel échappe aux métiers du droit pour émerger dans l'espace public et préoccuper différentes catégories sociales.

Au-delà, lorsqu'on observe bien la société congolaise, on a l'impression que tout y est politique ou, pour le dire autrement, que tous les débats y sont ramenés à la politique ; que tous les Congolais se montrent capables d'analyser et d'interpréter l'actualité à l'aune de la politique ; que toutes les questions politiques émergent dans tous les espaces sociaux, y compris dans ceux qui refusent officiellement d'être politiques et affirment un caractère apolitique : l'Église, la société civile, l'armée, et même la rue, ne parviennent finalement pas à maintenir une frontière certaine avec l'arène politique. Aujourd'hui encore, la rue congolaise est en ébullition, traversée par le fantôme d'un débat passion-

nant et passionné sur la Constitution du 20 janvier 2002. Chacun dit pourtant qu'il n'est pas constitutionnaliste, mais y va quand même de son interprétation des fameux articles 57, 58 et 185 de la Constitution.

L'enjeu du débat : un verrouillage constitutionnel à triple tour fortement musclé ?

Il y a des signes qui ne trompent pas sur le caractère violent et brutal de la société congolaise, surtout lorsqu'il s'agit d'une matière en lien avec l'arène politique : violence verbale, violence physique, violence des images, usage violent et disproportionné des moyens militaires pour des activités relevant principalement de la police, etc. Cette violence se manifeste curieusement aussi dans l'attitude du législateur qui a fortement verrouillé la Constitution du 20 janvier 2002 en faisant usage d'une « clé à molette » fermée à triple tour pour y déposer trois gros verrous. Le premier verrou concerne la limitation de mandats prévue dans l'article 57, selon lequel le président de la République est élu pour un mandat de sept ans, renouvelable une fois. Le deuxième verrou, quant à lui, découle de l'article 58 qui vise la limitation de l'âge et selon lequel nul ne peut être candidat à l'élection présidentielle s'il a plus de soixante-dix ans au moment de déposer le dossier de candidature. Ces deux dispositions pouvaient relever de la trivialité juridique si elles ne frappaient pas concomitamment d'inéligibilité le président de la République qui non seulement achève son deuxième mandat en 2016, mais aussi atteindra cette même année l'âge de soixante-treize ans. Comme pour définitivement le renvoyer à la retraite, un troisième verrou a été placé à l'article 185 selon lequel la Constitution du 20

janvier 2002 ne peut pas être modifiée dans les deux articles 57 et 58 qui concernent précisément la double limitation de mandats et de l'âge des candidats à l'élection présidentielle. En conséquence, le législateur admet que la Constitution du 20 janvier 2002 peut être modifiée, mais que cette modification ne peut en aucun cas concerner les articles 57 et 58 relatifs à la limitation de mandats et de l'âge.

On peut penser que ce n'est pas le nombre de mandats ni l'âge des candidats qui définissent un régime constitutionnel. Car, la modification substantielle de la Constitution implique de facto un changement de constitution qui remet à plat le nombre de mandats. Mais le verrou de la limitation de l'âge résistera à ce changement dans la mesure où les articles 57 et 58 ne pourront jamais, dans leur contenu, être changés. En un sens, l'article 57 limitant les mandats ne fera pas obstacle à une nouvelle entrée en compétition électorale de l'actuel président de la République si la Constitution du 20 janvier 2002 venait à être modifiée, mais c'est plutôt l'article 58 qui l'en empêchera. Trop de muscles pour une constitution. Si en 2002, l'opposition estimait que cette Constitution avait été taillée sur mesure pour garantir quatorze années de pouvoir au président de la République, aujourd'hui force est de constater qu'elle a finalement été élaborée pour le mettre à la retraite en 2016. En 2003, je publiais déjà une tribune dans laquelle j'analysais ce qui me semblait être le piège dans lequel les rédacteurs de cette constitution avaient enfermé le président Denis Sassou-N'Guesso. Cela étant, le débat actuel est tellement important qu'on ne pourra se satisfaire des analyses qui le réduisent à un duel entre ceux

qui s'opposent à la modification constitutionnelle au nom de l'alternance politique, qui au demeurant ne découle pas de la Constitution, mais du suffrage qu'elle organise, et ceux qui militent pour la révision de cette constitution pour permettre au président de la République de conduire à terme sa politique de modernisation. Quoique l'on pense du débat sur la constitution, reconnaissons que de nombreux efforts ont été consentis pour doter le Congo d'infrastructures modernes, et de nombreux chantiers sont encore en cours, notamment ceux des zones économiques spéciales et de l'université de Kintélé.

En fait, une constitution est toujours une fille hybride des rapports politiques conjoncturels et de l'aspiration collective tout aussi conjoncturelle. Pour cela, on ne peut pas faire l'économie des faits historiques qui produisent cette double conjoncture. Lorsqu'on se réfère à l'histoire immédiate de la vie politique congolaise, on a des arguments ambivalents qui laissent croire que le président Denis Sassou-N'Guesso pourrait respecter cette Constitution et s'en aller au terme de son deuxième mandat en 2016, mais aussi qu'il pourrait être obligé de la modifier pour briguer un premier mandat d'une nouvelle Constitution. Car, techniquement, on ne pourra pas parler d'un troisième mandat au terme de la modification constitutionnelle. À suivre...

Edrich Tsotsa est docteur en sciences politiques, LAM/EP de Bordeaux, chercheur associé au Cerdradi, nathanael.tsotsa@reseau-emnormandie.com



LE TELEPHONE DE BUREAU NOUVELLE GENERATION

EN LIGNE AVEC LE SUCCES : Poste OMNITOUCH 8082 My IC PHONE



NE PERDEZ AUCUN APPEL DE VOS CLIENTS.

AUGMENTEZ LA CROISSANCE DE VOTRE ACTIVITE.

- Ecran tactile de 7 pouces rétroéclairé
- Intelligence du Smartphone sur votre téléphone de bureau
- Personnalisation de la page d'accueil
- Carnet d'adresse, conférence, messagerie
- OMNITOUCH 8082, équipement SIP
- Combiné Bluetooth



Tél.: 06 600 0000

Agence de Pointe-Noire
319, Avenue Charles De Gaulle
Face à l'Hôtel Migitel

CONTACTEZ NOUS DES AUJOURD'HUI

info@ofis-ort.com

www.ofis-reseaux-telecoms.com

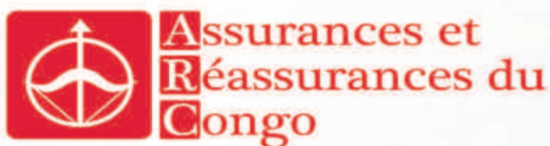
Tél.: 01 600 0000

Agence de Brazzaville
Boulevard Sassou Nguesso Centre-Ville
Face au Ministère des Postes & Télécommunications



ANNONCE

Le Musée Galerie du Bassin du Congo présente du 25 avril au 25 juillet 2014, l'exposition spéciale de l'artiste peintre-sculpteuse congolaise, Rhode Bath-Schéba Makoumbou. Thème de l'exposition : Du rappel au repère » sculptures contemporaines. Adresse: 84, bld Denis Sassou N'Guesso, Immeuble Les Manguiers (Mpila) dans l'enceinte "Des Dépêches de Brazzaville"



Nous vous accompagnons pour tous vos besoins en assurances.

- ASSURANCE AUTOMOBILE
- ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE
- ASSURANCE MALADIE
- ASSURANCE VOYAGE
- ASSURANCE TRANSPORT
- ASSURANCE GLOBALE BANQUE
- ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT
- ASSURANCE TOUS RISQUES (Chantiers, Montages et Essais)
- ASSURANCE INCENDIE
- ASSURANCE MULTI-RISQUES HABITATION
- ASSURANCE SCOLAIRE

ASSURANCE MULTI-RISQUES BUREAU
Protégez votre entreprise dès maintenant!



GSA CAMAL VOYAGES
CAMAIR-CO CONGO - Brazzaville
- Rondpoint La Coupole. Email : resabzv@camair-co.net

Contacts :
06 827 07 54 // 05 070 73 74

BRAZZA – DOUALA / YAOUNDE - BRAZZA

MARDI : BZV 12H30 - 15H 25 DLA 19H40 – 20H25 YAO

JEUDI : BZV 20H45 - 23H 40 DLA

DIM. : BZV 11H00 - 13H 55 DLA 19H40 - 20H25 YAO

DOUALA à petits PRIX

ALLER SIMPLE à partir de **114.800 FCFA TTC**

ALLER/RETOUR à partir de **155.200 FCFA TTC**

Nos destinations : DOUALA – YAOUNDE – KINSHASA - COTONOU –

ABIDJAN – LIBREVILLE - N'DJAMENA – N'GAOUNDERE - GAROUA – MAROUA - PARIS

3 FOIS PAR SEMAINE : MARDI – JEUDI – DIMANCHE



Onduleur APC 650 VA



Prix : **55.000 TTC**



Av. Alphonse Fondere, Immeuble CNSS, Centre-ville, Brazzaville, République du CONGO
00242 05 381 34 34 / 06 881 34 34 - info@terratech-cg.com - www.terratech-cg.com

Promotion Spéciale



Cartouche HP 21 N/C
Prix : **13.500 TTC**



Cartouche HP 122 N/C
Prix : **8.500 TTC**

Imprimante tout-en-un HP Deskjet 1050

A **49.000 TTC**



Spécificités

- * Impression, Numérisation, Copie
- * A4; A5; A6; B5; C5; C6; DL; Enveloppes; Cartes
- * 1 port USB 2.0 haut débit
- * Jusqu'à 16 ppm en noir, 10 ppm en couleur
- * Garantie 1 an



ARRÊT SUR IMAGES

La pluie du 7 mai a encore fait d'importants dégâts dans certains quartiers de Brazzaville. Ici et là, des murs de clôture qui se sont écroulés, des murs de maisons qui ont cédé, des habitations envahies d'eau, des pans de route détruits et, pour couronner le tout : une femme prise au piège, à «Petit-chose», dans la rue Moukouloulou, dans le 6^e arrondissement Talangaï, lors de l'écroulement d'un mur. Selon les témoignages, elle risque de perdre ses membres inférieurs, brisés dans cet accident. Présentement, l'infortunée est admise au Centre hospitalier universitaire de Brazzaville. Quelques images des dégâts...



In memoriam

Le 10 mai 2013, la terre a tremblé sous nos pieds, nos cœurs se sont arrêtés un instant en apprenant la disparition de notre fils, frère et ami, le capitaine Bolenga Bandzemret Davy Évrard. Une année après, nous déplorons toujours cette grande et tragique perte. Le Dr Bolenga Liboko Alexis F. et sa famille vous prient de vous souvenir de l'homme qui était le capitaine Bolenga Davy et de demander à Dieu de prendre soin de son âme. Ya Davy, je te garde toujours dans mon cœur !



Ouverture de Compte Entreprises

Vous êtes au centre de toutes nos attentions

FINANCEMENT
des projets

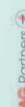
OFFRES & SERVICES CLIENTELE
*Services Financiers Spécialisés
Offres et services divers
Produits & Services bancaire classiques*

CREDITS
*De trésorerie
D'investissement*

LIBRE SERVICE BANCAIRE
*Monétique
Banque à distance*

CONFIDENTIALITE
des opérations

PLACEMENT
Dépôt à Terme (DAT)



Tél.: +242 06 944 50 85/05 544 85 22
+242 05 544 89 88/05 544 85 20
Fax : +242 22 281 50 89/90
Email : eqccongo@bgfi.com
www.bgfi.com



BGFIBank
Votre partenaire pour l'avenir

Weekend NON STOP !!

Avec **Masolo Ya Bandeko**

Sam Dim

Minutes incluses	Code d'activation	Coût
50 minutes	*170*6#OK	300 FCFA
100 minutes	*170*7#OK	500 FCFA

Parle plus longtemps avec Masolo Ya Bandeko.

www.waridtel.cg 04 400 01 23 ou 123

WAR
Passer à l'a

Pointe-noire Paris

6 rotations par semaine

3 vols directs
Mardi, Vendredi et Dimanche

3 vols via Brazzaville
Lundi, Mercredi et Vendredi

ECAir
Bienvenue chez vous.

www.flyeca.com | 242 065 09 05 09 (Congo)
relationsclients@flyeca.com | 33 1 78 77 78 77 (France)



APPEL À CANDIDATURE



POSTE : AGENT RESPONSABLE DE LA MAINTENANCE

RESPONSABILITES

- Gestion du personnel
- Responsabilité du service de maintenance avec une dizaine d'agents de service
- Mise en place des emplois du temps des agents de service, et contrôle de leur application
- Etre le tremplin en terme de communication entre l'administration et le service de maintenance

- Gestion de stock
- tenue et suivi du stock
- Gérer les réquisitions internes et externes

- Gestion du matériel
- Tenue à jour de l'inventaire du matériel dans les salles et les différents services
- Suivi du matériel défectueux et des réparations
- Détection, lancement et suivi des divers travaux d'entretien des locaux (extérieurs et bâti-

ments)
 ➤ Suivi de l'exécution des contrats (groupe électrogène, climatisation, désinsectisation etc..)

PROFIL

L'occupation de ce poste nécessite polyvalence, rigueur et organisation.
 En outre l'Agent Responsable de la Maintenance doit être titulaire d'un diplôme de technicien ; avoir des connaissances en électricité, mécanique, plomberie, froid, etc. Il doit être formé aux pratiques de la gestion avec 4 ans d'expérience. La maîtrise de l'outil informatique s'avère indispensable.

Dossier à faire parvenir au lycée avant le 20 mai 2014

- curriculum vitae
- copie (s) du ou des diplôme (s)
- Lettre de motivation manuscrite
- Casier judiciaire

B.P. 31 BRAZZAVILLE CONGO – Téléphone : – 00 242 06 666 6141



VENTE DE CONTAINERS

La SADE CGTH met en vente des containers 40" au prix de **2.000.000 XAF HT l'unité.**

Ce prix ne comprend ni le transport ni la manutention.

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter notre secrétariat :

- Brazzaville : 05 627 42 31
- Pointe Noire : 05 627 42 32

IN MEMORIAM

8 mai 2013 – 8 mai 2014

Déjà 1 an que le Seigneur tout puissant a rappelé dans son royaume sa créature Colonel Nzengo André.

En ce jour de triste et douloureux anniversaire, les enfants Nzengo et la veuve Nzengo née Menga Gisèle prient tous ceux qui l'on connu d'avoir une pensée pieuse pour sa mémoire.

Notre papa, mon chéri époux, nous ne cesserons d'intercéder pour le repos de ton âme et une messe d'action de grâce sera dite à la paroisse Saint-François d'Assise.



11 mai 1993 – 11 mai 2014

Il ya 21 ans que le Seigneur a rappelé auprès de lui notre très chère Papa, grand-père Pouélé Alexandre.

Par cette occasion les enfants, amis et connaissances lui rendent hommage.

Une messe d'action de grâce sera dite ce dimanche 11 mai 9 heures à l'Aumônerie universitaire (Station Xoïl Zoo).

Que son âme repose en paix.



REMERCIEMENTS

20 Mars 2014 – 10 mai 2014, Maixent Abdon Mambou Nkounkou Quarante jours se sont écoulés depuis que Dieu a rappelé auprès de lui son fils Maixent Abdon Mambou Nkounkou.

À cet effet, la veuve et les enfants Mambou, remercient tous ceux qui leur ont soutenu, moralement, physiquement et financièrement, lors du décès et prient tous ceux qui l'ont connu d'avoir une pensée pieuse à son égard.

Pour les quarante jours, une messe d'action de grâce sera dite en l'église Jésus Ressuscité et de la Divine Miséricorde au Plateau des 15 ans, selon le programme ci-après : 11 mai à 10h00, le 18 mai et 25 mai à 6h30 et le 1^{er} juin à 6h30. «Petit frère, les jours se sont égrenés et le mois passé mais le malheur de t'avoir perdu ne nous fera pas oublier ton existence, nous t'aimerons toujours». Repose en paix.



Faustin Akono, Rédacteur en chef, Agence de Pointe-Noire, Les Dépêches de Brazzaville remercie très sincèrement amis, connaissances, collègues de service et la Direction générale de l'avoir assisté moralement et financièrement lors de la disparition de sa maman à Makoua le 22 avril dernier la nommée Madame Etoke-Pendo Julienne.

Que son âme repose en paix !



Avis d'achat de terrain

La société SINOHYDRO veut acheter une parcelle de terrain.

Ce terrain doit se situer dans les communes de Poto-Poto, de Ouenzé, de Moungali ou à Diata. La superficie doit être environ 2000-3000 m². Tous les dossiers du terrain doivent être complets. Autour de ce terrain, qu'il y ait un bon environnement et une bonne circulation des véhicules. Il est préférable qu'il n'y ait pas de bâtiments sur ce terrain.

Pour les personnes intéressées, veuillez prendre contact avec M. Louis, le coordinateur de la société.

Tel: 056200025 / 065175316

Email: zhanggengyang225@163.com

Changement de patronyme

Pour des raisons de convenances personnelles, Mademoiselle OBOUNGA APENDI Rosaire Préférence, souhaite désormais s'appeler OBOUNGA Dorcas Préférence

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE
recherchent vendeurs de journaux.

Pour tout contact, veuillez vous rapprocher aux adresses suivantes :

Brazzaville : 84, bd Denis-Sassou-N'Gusso, immeuble Les Manguiers (Mpila),

Pointe-Noire : Av. Germain-Bikoumat :

Immeuble Les Palmiers

(à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire)



70, Avenue Professeur Locko-Mafouta
(Entre l'Ambassade des USA et l'Institut de la Jeunesse et des Sports)
Brazzaville BP 1371 - République du Congo
Registre de commerce No: RCCM CG/BZV/06B11

Direct: +242 22 281 0637
Fax: +242 22 283 5568
Email: ci.careers@congoiron.net

AVIS DE RECRUTEMENT

Pour son service Finance et Comptabilité, Congo Iron S.A., société de prospection, de recherche, et d'exploitation minière, filiale du groupe australien Sundance LTD, recrute un Directeur Financier, qui sera en charge de l'ensemble des activités administratives, financières, budgétaires et fiscales de la société Congo Iron S.A. et de ses possibles extensions et filiales.

Il s'agira notamment et de manière non exhaustive de :

- Superviser et veiller à la conformité des travaux de comptabilité, ainsi qu'au respect des procédures d'engagement des dépenses
- Elaborer dans le respect absolu des délais les différents rapports du département de Finance.
- Assurer les tâches de vérification et de réconciliation
- Elaborer le budget annuel.
- Faire l'analyse mensuelle des performances de l'entreprise
- Concevoir et assurer le suivi du tableau de bord de l'activité
- Mise en place des procédures de contrôle internes
- Assurer l'interface avec les intervenants externes

Le profil recherché est :

- Diplôme Bac +4/+5, issu d'une école de commerce, ou d'une formation en Finance ou Comptabilité.
- Expérience prouvée de 10 ans dans le domaine minier ou dans l'industrie en général.
- maîtriser le système comptable SYSCOA et être familier des normes IRFS, et avoir une solide connaissance du système fiscal OHADA.
- Une accréditation d'une association de comptables professionnels reconnue telle que CPA, CA, CMA, ou ACCA, serait un plus
- Connaissance de l'outil SAGE serait appréciée
- Connaissance de la langue anglaise
- Être autonome et d'une grande intégrité, avoir un esprit d'équipe, un esprit d'analyse et de synthèse développé, ainsi qu'une aptitude à manager les équipes.

Votre CV et lettre de motivation sont à adresser à ci.careers@congoiron.net avant le 20 Mai 2014. Les sélections se feront sur examen des dossiers ainsi que par des tests écrits et oraux. Seules les candidats retenus à l'issue des présélections seront contactés.

CONGO IRON SA
est une filiale de



SUNDANCE
RESOURCES LTD

www.sundanceresources.com.au

SONDAGE LES POINTS

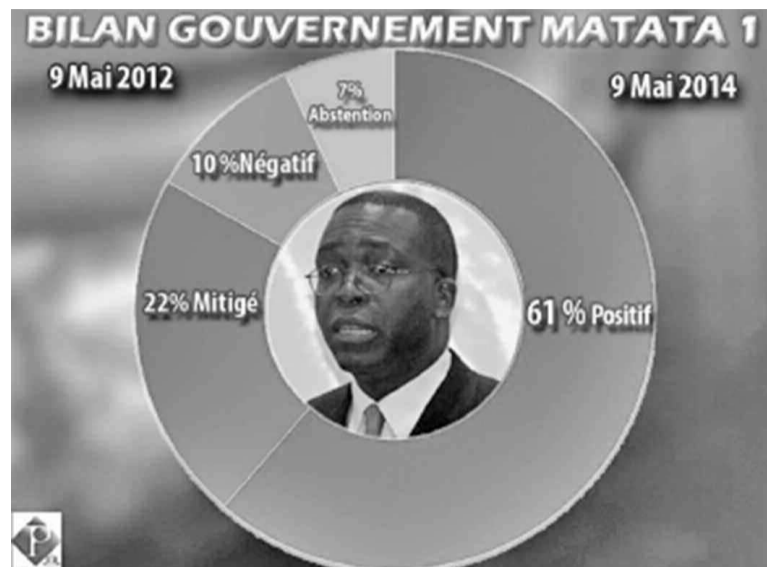
L'an deux du gouvernement Matata jugé positif

Le taux de change est resté stable depuis deux ans et certains phénomènes, tel que le délestage, s'éloignent peu à peu du vocabulaire kinois pour céder la place aux débats du genre « Bandal, c'est Paris ou Lemba, c'est Paris ».

09 mai 2012- 09 mai 2014. À quelques heures du gong de deux ans d'entrée aux affaires du gouvernement Matata Ponyo, l'institut de sondage Les Points a publié le rapport d'une enquête sur le bilan de l'exécutif national. À l'issue de l'enquête par sondage réalisée du 5 au 6 mai, couplée avec la courbe d'évolution des cotes sur l'action du Premier ministre, il se dégage une cote moyenne de 61% d'opinions favorables à Matata Ponyo pour l'ensemble des réalisations enregistrées depuis mai 2012.

Après une difficile entrée en matière, la rigueur du chef du gouvernement semble avoir convaincu plus d'un Congolais. On lui reconnaît la stabilité macroéconomique dont les effets sont de plus en plus perceptibles sur le quotidien de la population, le succès diplomatique qui a permis au pays de redorer son image de marque, la montée en puissance de l'armée congolaise, la fin du phénomène Kuluna dans la capitale, le retour des transports publics, la réussite de la bancarisation et le bon encadrement de la révolution de la modernité. Même si le panier de la ménagère tarde encore à trouver sa garniture d'autrefois, il se dégage à l'unanimité sur les efforts du gouvernement la stabilité des prix sur le marché.

Les points précise que le taux de change est resté inchangé depuis deux ans et certains phénomènes, tel que le délestage, s'éloignent peu à peu du vocabulaire kinois pour céder la place à d'autres débats : « Bandal, c'est Paris ou Lemba, c'est Paris ». Pour cette catégorie d'enquêtés, le bilan de l'an deux du gouvernement Matata Ponyo est incontestablement positif. Pour elle, la construction des



écoles et l'ouverture officielle de l'hôpital du Cinquantenaire sont des faits supplémentaires de l'action positive du gouvernement Matata.

Par contre, 22% de la population trouvent que ce bilan est très mitigé et 10% le jugent largement négatif. Pour cette catégorie d'enquêtés, plusieurs problèmes enregistrés depuis mai 2012 apportent la preuve de l'échec de l'équipe Matata. Il s'agit, note-t-elle, du dernier naufrage sur le lac Kivu pour lequel la réaction du gouvernement a été moindre et tardive, des incidents de Kikwit, de l'accident du train au Katanga et surtout des expulsions des Congolais de Brazzaville sans oublier le vide criant sur l'accès de la population aux besoins vitaux. Chacun de ces faits apporterait la preuve de l'incapacité du gouvernement à gérer le pays.

Dans le top 10 des ministres ayant marqué l'action du gouvernement pendant les deux ans figure en première position Raymond Tshibanda qui se maintient malgré la situation de crise diplomatique qui a surpris la RDC suite à l'expulsion massive des Congolais résidant au Congo Brazzaville. Il totalise une moyenne de cote de 62% de bilan positif sur les deux ans. Pas aisé d'occuper le siège du ministre de l'Intérieur dans un pays en plein conflit armé. Le ministre de

l'Intérieur, Décentralisation et Affaires coutumières, Richard Muyej, en paie les frais. Crédité de 58% d'opinions favorables, il fait face à la petite et grande criminalité, conflit de pouvoir coutumier, une décentralisation mal comprise et contestée. Les enquêtés lui reconnaissent d'avoir relevé avec tact le défi sécuritaire de tous les grands rendez-vous nationaux et internationaux. Pour les Kinois, il partage le succès de l'opération ayant permis à la capitale d'être débarrassée des jeunes délinquants surnommés Kuluna. Il se pointe depuis plus de trois mois à la deuxième marche du gouvernement. Le ministre des Médias, Lambert Mende Omalanga (56%), jouit d'une forte montée en puissance. Il est resté inégalable dans la défense de la position du gouvernement en toute circonstance. Pour le besoin de la cause, il s'est défilé de son costume de bureau pour enfile un habillement adapté au terrain à l'écoute de la jeunesse dans les quartiers les plus reculés de Kinshasa. Considéré comme le meilleur porte-parole du gouvernement, Lambert Mende n'a cependant pas été un excellent ministre des Médias. Le secteur demeure pauvre, désorganisé et la fameuse aide du gouvernement promise n'a jamais été effective. De

même, ajoute les enquêtés, le processus de la mutation de l'analogie vers le numérique bat de l'aile.

Au coude à coude avec le ministre des Médias, Fridolin Kasweshi Musoka (56%), se dispute la troisième place du top 10. Les Kinois lui reconnaissent l'effort fourni pour la construction des routes dans la quasi-totalité des communes de la capitale mais exigent plus de qualité. En outre, de la campagne de lavage des mains sales à l'opération des soins gratuits dans l'Est de la capitale qui a renforcé l'estime du chef de l'État dans ce coin de la ville dit le plus dur, le ministre de la Santé publique, Félix Kabange Numbi (55%), présente un bilan au dessus de la moyenne. Durant tout son mandat, toutes les campagnes de vaccination organisées ont été totalement réussies, des épidémies de choléras combattues et réussies. Il jouit également d'une opinion favorable grâce au contrôle initié dans le secteur des dépôts pharmaceutiques ou régnait l'anarchie.

Quant à Maker Mwangu Famba (54%), ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et professionnel depuis 2006, il n'a plus rien à prouver. Des résultats des examens d'État en temps record, à la construction de plus de cent écoles à travers tout le pays, que des grandes réalisations inscrites à son actif. Il est suivi de Patrice Kitebi Kibol Nvul (54%). L'actuel ministre des Finances est un homme de contact dont l'objectif est de convaincre les institutions financières internationales à reprendre leur coopération avec la RD-Congo. Il est également réputé homme d'une gestion rigoureuse des finances publiques, respectant à la lettre des instructions du Premier ministre.

Journaliste de formation, la ministre du Genre et de la Famille, Geneviève Inagosi (53%), n'a eu besoin que d'un peu de temps pour s'acclimater et donner le meilleur d'elle-même. À

son actif, plusieurs lois votées et d'autres sous examen au Parlement pour plus de protection de l'enfant, de la femme et de la famille de manière générale. Elle a marqué positivement la célébration de la journée du 08 mars 2014 par des réflexions et autres colloques en lieu et place des célébrations folkloriques d'autrefois. Elle est la seule femme ministre du gouvernement Matata à avoir franchi la barre de 50%, alors que ses collègues peinent à aller au-delà de 20%. Bousculé par les nombreux accidents qui clôturent les deux ans de Matata à la primature, le ministre des Transports, Justin Kalumba Mwana Ngongo (52%), sauve son bilan suite à des actions à impact visibles dans la ville notamment les bus Transco qui desservent les routes de Kinshasa, il fait partie des rares ministres à avoir fourni des efforts considérables pour produire un travail de qualité dans un pays où le transport est un calvaire. Il crée ainsi la surprise aux yeux des Kinois habitués aux transports déshonorants depuis la disparition des Sotraz, OTCZ et autres. Outre le transport en commun Transco, la population a accueilli chaleureusement l'idée des crédits automobiles octroyés aux transporteurs privés.

Enfin, le vice-Premier ministre et ministre en charge du Budget, Daniel Mukoko Samba (51%), est le rare des ministres du cabinet Matata à avoir réalisé plusieurs actions mais qui passe presque inaperçue dans l'opinion, du point de vue performance. À son actif, on note notamment la bancarisation de la paie de fonctionnaires de l'État réussie à plus de 60%, la lutte contre le coulage des recettes publiques, l'augmentation du budget pour l'exercice en cours, l'encadrement des dépenses et des recettes publiques. Cependant, le vice-Premier ministre en charge du Budget a eu beaucoup de mal à réussir la dédollarisation de l'économie nationale.

Jeannot Kayuba

GÉCAMINES

Une nouvelle affaire qui risque de faire du bruit

L'ancien fleuron de l'économie congolaise en mal de financement aurait bénéficié, en 2013, d'un prêt de 196 millions de dollars américains de la part du groupe Fleurette à travers le fonds d'investissement du milliardaire Israélien Dan Gertler, selon une information rapportée par l'agence Bloomberg citant la holding.

La même source a indiqué que ce prêt à court terme au taux d'intérêt de 6% (réalisé en janvier 2013) a permis à la Générale des carrières et des mines (Gécamines) de réaliser son projet minier phare. « La Gécamines a utilisé le prêt pour redevenir propriétaire dans tous les droits des concessions minières inexploitées de Deziwa et Ecaïlle C », a-t-elle renchéri. Ce « projet minier phare » a été évoqué publiquement l'année dernière par la Gécamines, au cours

d'un point de presse. Il concerne des zones renfermant environ 4,85 millions de tonnes de cuivre et 401 900 T de cobalt, à en croire les chiffres avancés par Bloomberg.

Au regard de ces potentialités, il s'agit des plus grands gisements de métaux de la RDC. Le calcul réalisé en 2009 par le cabinet de consultance basé à Atlanta, Golder Associates Inc., l'a d'ailleurs confirmé. Le prêt a été fait par African Dawn finance, une société filiale du Groupe. Pour autant, des questions se posent. En effet, la dépêche de Bloomberg est revenue sur plusieurs controverses dans les négociations passées entre Gertler et la Gécamines, en rappelant également les dénonciations de nombreuses ONG anticorruptions. Les critiques se sont concentrées sur l'absence totale de

transparence et d'équité. L'on a cité le cas, en 2011, de la cession des participations de la Gécamines dans les mines de Mutanda et de Kansuki à des prix inférieurs à ceux du marché. Ce qui avait été démenti par Gertler. Mieux connu, la vente de la mine de Comide à la société Kazakh Eurasian natural resources corp qui avait entraîné, il faut le rappeler, la non-reconduction du programme appuyé par le Fonds monétaire international. Celui-ci a exigé des détails sur cette opération. Loin de passer inaperçu, ce nouveau dossier va raviver le débat d'autant qu'un élément mérite d'être évoqué à ce stade.

Certes, la Gécamines n'a jamais caché son ambition de relancer sa production en légère progression (41 000 tonnes en 2013, +46% en 2014), et ce projet est capable de l'aider à

atteindre ses objectifs mais les fonds manquaient jusqu'à une certaine époque. La société commerciale voulait se lancer dans ce défi en toute autonomie. Mais, a fait remarquer Bloomberg, la haute direction de la Gécamines n'a jamais divulgué l'identité du financier ou "du bienfaiteur qui avait avancé des fonds pour le rachat de parts de son ancien partenaire, Copperbelt Minerals Ltd, qui détenait une participation de 68% dans la société minière de Deziwa et Ecaïlle C Sprl Sodimec". Endettée déjà à hauteur d'un milliard de dollars américain, selon les chiffres publiés en mai 2013, la Gécamines était en difficulté pour trouver les 800 millions de dollars nécessaires pour financer la première phase de développement du projet Deziwa. L'idée était d'attirer plus d'investissements

grâce à une meilleure compétitivité de la Gécamines.

Toutefois, il n'a jamais été question d'une entrée subtile de Fleurette dans ce projet. "Fleurette n'a aucun intérêt, présent ou futur, dans les mines de Deziwa et Ecaïlle C", a expliqué la source jointe depuis le holding. La Gécamines n'envisage plus à l'heure actuelle de vendre ses actions dans la plus grande concession minière de la RDC (Kamoto Copper Co (KCC) pour financer son projet. Il faut rappeler que le groupe Fleurette avait des parts dans KCC à travers ses filiales et, à ce titre, il était le potentiel acquéreur de la participation. Selon Fleurette, la Gécamines a utilisé ses participations minoritaires dans KCC et Metalkol comme garantie de prêt.

Laurent Essolomwa

COMPTES DE L'ÉTAT LOGÉS DANS LES BANQUES COMMERCIALES

Une commission sénatoriale d'enquête à pied d'œuvre

Il s'agira pour les membres de cette commission d'aller chercher des compléments qui manquent et faire des recommandations censées aider l'État à mieux gérer ces comptes.

L'affaire continue de susciter des vagues dans les milieux intéressés. Le Ministère des Finances ne passerait pas pour un modèle de gestion. La question orale avec débat posée à son titulaire au sujet de l'ouverture des comptes dans des banques commerciales au mépris de la loi sur les finances publiques, qui impose la sauvegarde des ressources de l'État uniquement à la Banque centrale, aura permis de se faire une idée sur la manière peu orthodoxe dont sont gérés les fonds publics. Le ministre Patrice Kitebi n'a pas été convainquant dans ses explications, ont estimé les sénateurs qui ont vite fait de diligenter une commission d'enquête pour tenter d'en savoir un peu plus. « Vous avez dit la vérité, mais vous n'avez pas dit toute la vérité », a rétorqué le sénateur Polycarpe Mongulu lors de la plénière du 7 mai affirmant détenir des preuves de mauvaise gestion des fonds publics. S'il faut accorder foi aux allégations du ministre qui soutient que l'éclatement des fonds de l'État en plusieurs comptes et sous-comptes répondrait aux exigences d'efficacité visant à assurer une gestion « prudentielle » et opérationnelle des investissements inscrits dans le plan d'action prioritaire du gouvernement, cet argumentaire laisse néanmoins quelques zones d'ombre. Est-ce que les fonds logés dans ces banques commer-



Le ministre délégué aux Finances, Patrice Kitebi

ciales servent réellement à l'objet pour lesquels ils sont censés être affectés ? Qui est habilité à les actionner et suivant quelle procédure ? Cette question devrait, pense-t-on, être creusée par les enquêteurs surtout lorsqu'on sait que tout récemment, des mouvements suspects avaient été découverts notamment chez Access Bank, une banque nigérienne qui a une filiale en RDC, telles que l'attestent des reçus de caisse acquittés. Patrice Kitebi a tenté de dédouaner son ministère en indiquant que c'est un ancien trésorier de Access bank qui a été au centre de ce retrait des fonds. Une situation qui a amené la banque nigérienne à révoquer ses cadres et agents qui avaient la charge des comptes de l'État congolais pour les traduire en justice. Au ministère des finances, aucune indication sur l'identité des personnes ayant perçu les intérêts générés par ces comptes de l'État n'est disponible. Ce qui

amène certains esprits à s'interroger sur la capacité du ministère des Finances à régenter tous ces comptes de l'État éparpillés dans diverses banques commerciales lorsqu'on sait que des contrôles de routine ne s'effectuent guère laissant ainsi libre cours à toute forme de déviations. En outre, pense-t-on, il y a anguille sous roche dans l'accord secret conclu entre le Bureau central de coordination (BCECO) et Access bank astreignant cette dernière à verser les intérêts libérés en numéraires produits par les fonds de

l'État congolais dans des comptes bancaires spéciaux ouverts à cette fin. Là-dessus, le fait que Matata Ponyo a géré le BCECO, un programme du gouvernement placé sous la tutelle ministère des Finances, lui-même dépendant directement de l'actuel Premier ministre, rajoute à la méfiance sur un probable tripatouillage des fonds publics. S'il est vrai que certaines actions prioritaires du gouvernement ont été effectivement concrétisées grâce aux financements provenant desdits comptes, les esprits avertis pensent qu'il y a des zones d'ombre qu'il faudrait absolument creuser. Il faudra chercher des compléments qui manquent pour maîtriser tous les contours du dossier. D'où la commission d'enquête diligentée par le Sénat devrait-elle s'atteler à faire des recommandations idoines censées aider l'État à mieux gérer ses comptes. Dossier à suivre.

Alain Diasso

INFRASTRUCTURES

La construction de la centrale hydroélectrique de Katende entravée

Les grèves à la SNCC causent la lenteur de l'acheminement des matériaux de construction.

Les travaux de construction du barrage de Katende, dans le Kasai Occidental traînent les pieds. La situation risque de repousser le délai que s'est fixé le gouvernement pour la fin des travaux et la mise en service de cet ouvrage. Cette situation résulte, selon l'Agence congolaise de presse, de la lenteur dans l'acheminement des matériaux de construction qui est parmi les conséquences des grèves à répétition au sein de la Société nationale des chemins de fer du Congo (SNCC).

La situation a été rapportée, le week-end, par les responsables de l'entreprise indienne Angelik, en charge de la construction de cet ouvrage, au gouverneur de province, Alex Kande, qui est allé dans ce vaste chantier pour se rendre compte de l'évolution des travaux.

L'entreprise indienne a exhorté l'autorité provinciale à intervenir auprès de la SNCC pour une évacuation plus rapide du matériel de construction. Angelik, qui prévoit que la fin des travaux et la mise en service de ce barrage en 2016, a, par ailleurs, déploré la lenteur dans la signature des documents en vue du versement rapide des fonds. La source, citant le constructeur, a affirmé que les travaux du canal d'amenée, long de cinq cents mètres et large de trente-sept, sont réalisés à 37%. Ce conduit, a souligné le média, permettra d'amener de l'eau vers la centrale grâce à une pente légère. Sa surface sera recouverte d'un béton où seront posées les machines.

Les travaux de construction du camp des travailleurs avanceraient aussi normalement. La Centrale hydroélectrique de Katenda se compte, en effet, parmi les ouvrages sur lesquels le gouvernement compte pour l'alimentation des provinces du pays en électricité. Il y a, à côté de cette dernière, notamment le barrage de Kakobola, dans le Bandundu, ainsi que la centrale de Zongo et le projet Grand Inga, dans le Bas-Congo. La construction de la centrale de Katende va coûter 280 millions de dollars américains, dont 112 millions provenant du gouvernement congolais et le reste (168 millions) du gouvernement indien. On rappelle que le ministre des Ressources hydrauliques et Électricité, Bruno Kapandji Kalala, a souligné lors de la réception du premier lot des équipements de construction de ce barrage la détermination du gouvernement de finir cet ouvrage dans le délai en vue de donner du courant à la population. En sollicitant l'intervention du gouverneur de province, le constructeur pense également à l'implication du gouvernement central en vue d'obtenir cet ouvrage dans le délai fixé.

Lucien Dianzena

CLIMAT DES AFFAIRES

Une agence de notation à la renommée internationale se dit optimiste

Moody's Investors Services a adressé, le 7 mai, une note d'analyse au gouvernement de la RDC dans laquelle l'agence américaine a exprimé tout son optimisme sur les réformes économiques initiées depuis 2010 qui sont susceptibles, selon elle, de « porter leurs fruits à moyen terme »

Les autorités congolaises attachent une grande importance à ce genre d'analyse positive qui permet au pays de recouvrer une crédibilité à l'échelle internationale. Cela permet également à la RDC d'être de nouveau éligible au crédit international.

Depuis plusieurs années, le pays aligne une croissance positive, et ses paramètres macro-économiques affichent une longue stabilité, sans doute la première de son histoire récente. Au nombre des réformes plutôt bien cotées par l'agence d'évaluation financière, il y a la loi sur l'obligation de publier les marchés publics, la modernisation des instruments de gestion des finances publiques, l'introduction réussie de la taxe sur la valeur ajoutée et le renforcement de la politique de décentralisation. Toutefois, les efforts devront se poursuivre dans la gestion des finances publiques.

Au-delà, il y a tout le processus engagé pour assainir les secteurs qui contribuent le plus à l'économie nationale. Aussi une attention particulière est-elle placée sur la nouvelle loi portant sur les hydrocarbures. Enfin, le premier secteur, en l'occurrence les mines, doit bénéficier des mesures concrètes en vue d'améliorer la transparence et la gouvernance.

Laurent Essolomwa

HALLE DE LA GOMBE

Yousoupha clôture la Semaine française

Annoncé le 30 mai, le concert du rappeur passe pour l'événement du mois inscrit dans la programmation spéciale dédiée aux échanges économiques et culturels entre la RDC et la France prévus entre le 26 mai et le 31 mai.

Le hip-hop va établir ses quartiers dans la ville à la faveur du concert de Yousoupha sous la Grande Halle de l'Institut français (IF). Ce ne sont pas les amateurs de hip-hop, ils se comptent en nombre dans la jeunesse, qui s'en plaindront, au contraire, l'engouement qu'a attiré jusqu'ici le fils de feu Tabu Ley laisse présager une soirée bien électrique le 30 mai.

Le volet culturel de la Semaine française ne sera pas pour déplaire aux Kinnois. En effet, si le rap entend mener la danse le dernier vendredi du mois, deux autres rendez-vous musicaux prévus la même semaine ne manqueront pas d'attirer du monde à la Halle de la Gombe. L'Orchestre symphonique kimbanguiste devrait en donner le ton le 26 mai à 20 heures et la Chorale Luc Gillon en battre la mesure la veille du show de Yousoupha, soit le jeudi 29 mai. Avec ces belles déclinaisons musi-



Yousoupha lors de son concert au parking du Grand Hôtel de Kinshasa

cales, l'art d'Orphée volera certes la vedette aux autres événements de la Semaine française mais il ne sera pas le seul à l'affiche. Théâtre et photographie s'invitent aussi au menu. Les rencontres, il y en aura donc pour tous les âges et presque tous les goûts à l'IF. La prestation de l'Orchestre symphonique kimbanguiste susmentionné sera précédée par le vernissage de l'exposition Marges. Dédicée aux photographies de la réalisatrice et photographe franco-camerounaise Osvalde Lewat, elle investira la Halle de la Gombe mais

aussi un espace public de la ville, à savoir le parvis de la Gare centrale à la Place du 30 Juin pendant trois semaines, du 26 mai au 14 juin.

Comme souligné plus haut, le sixième art sera également présent à la Semaine française au travers de la pièce Masamuna George Dandin du Tarmac des auteurs. Créée l'an dernier à partir de George Dandin ou le Mari confondu de Molière, elle sera présentée dans une version tropicalisée, mieux concoctée à la sauce congolaise.

Nioni Masela

MALI

La Banque mondiale va financer 22 projets pour 650 milliards de FCFA

La Banque mondiale va financer 22 projets au Mali pour 650 milliards de FCFA, dans les cinq ans à venir, a annoncé vendredi à Bamako son directeur des opérations au Mali, Paul Noumba Um.

Ces financements sont destinés à plusieurs secteurs dont «le secteur prioritaire de l'énergie à travers l'électrification notamment rurale sur la base du solaire associé à d'autres sources thermales», a-t-il indiqué.

En outre, le secteur agricole, ainsi que les secteurs sociaux comprenant la santé, l'éducation à travers notamment la lutte contre la malnutrition dans le secteur éducatif avec l'installation des cantines scolaires, figurent parmi les domaines prioritaires, a-t-il précisé.

Selon Paul Noumba, le Mali, est l'un des pays qui a une forte croissance démographique qui est de l'ordre de 3,4%. Sur ce point, «l'idée de la Banque mondiale est de donner au Mali la capacité de maîtriser la transition démographique», a-t-il affirmé, expliquant que «si votre population croît plus vite que votre richesse, vous avez du mal à sortir la majorité de vos populations de la pauvreté». Le quatrième volet prioritaire, a-t-il ajouté, «c'est l'accompagnement des réponses structurelles à travers le programme d'appui budgétaire». Il s'agit d'accompagner «les efforts du gouvernement pour la mise en œuvre d'un certain nombre de réformes importantes qui permettront au Mali de consolider la qualité de la gestion de ses finances publiques».

En outre, le directeur des opérations de la Banque mondiale a annoncé que son institution va octroyer une allocation de 30.000 F CFA par trimestre à 62.000 familles dans le pays.

Xinhua

LITTÉRATURE

Riche Balongana Louzolo s'apprête à publier «Je sais ce que je dis»

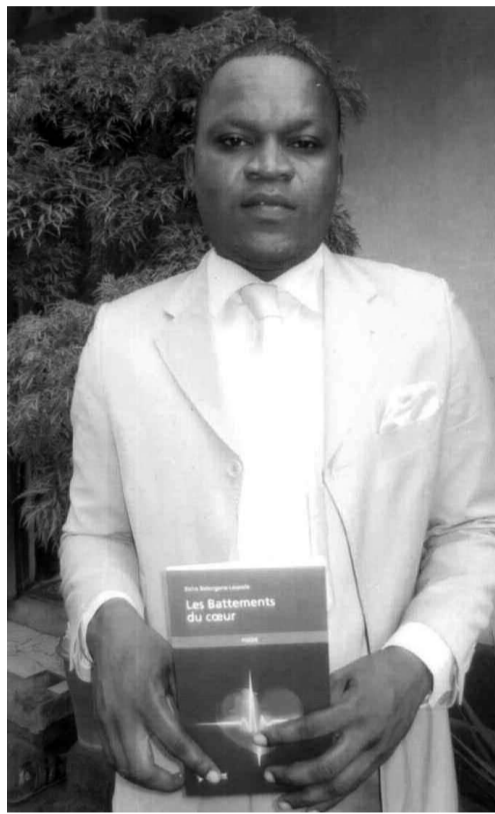
Le jeune écrivain va tenir une conférence de presse, le 15 mai à l'Institut français du Congo, sur son premier roman, *Je sais ce que je dis*.

Lauréat du concours d'écriture Dis-moi dix mots, Riche Balongana Louzolo s'apprête à lancer son second ouvrage de 300 pages intitulé *Je sais ce que je dis*. Ce roman, qui passe pour le meilleur de l'auteur de l'œuvre, paraîtra aux Éditions Édilivre, qui est l'une des maisons d'édition les plus connues du monde francophone.

«Mon roman intitulé *Je sais ce que je dis* est le plus beau cadeau que je donne à l'humanité. J'ai pris huit ans pour l'écrire. C'est un peu lugubre, mais il faut supporter. Car ce sont des larmes rouges. Ce sont des larmes infinies, attachées au sang. Apparemment, j'ai comme l'impression que nous sommes venus au monde pour pleurer. Je suis un écrivain mélancolique», déclare-t-il en expliquant son roman.

En dépit du fait que Riche Balongana Louzolo s'apprête à publier son premier roman, il a déjà un ouvrage sur le marché du livre. Il s'agit de *Les Battements du cœur*, qui est un recueil de poèmes paru aux Éditions Pu-

bliBook. Pour l'écrivain, le fait qu'il s'apprête à lancer son second ouvrage alors que le premier est encore sur le marché ne constitue pas un handicap pour lui. Bien en contraire, pense-t-il,



Riche Balongana Louzolo

car les deux sont différents. «Quand un artiste fait ses œuvres, il ne s'attend pas à gagner de l'argent, mais

plutôt à se faire connaître. En lançant mon deuxième opus, je ne vois pas de handicap à cela. Je crois que les gens vont me lire, lire mes deux ouvrages qui sont pour l'un, un recueil de poèmes et pour l'autre, un roman.»

Puis, il a invité tous les amoureux des œuvres littéraires à être présents le 15 mai à l'Institut français du Congo pour sa conférence de presse sur son recueil de poèmes, *Les Battements du cœur*.

Les Battements du cœur, explique-t-il, c'est l'impression de la poésie, parce que le cœur est au centre de tout, c'est le siège des sentiments. C'est lui qui supporte tout et conduit à la mort. La poésie est une folie, mais une folie raisonnable.

Riche Balongana Louzolo bénéficie de l'espace de l'IFC pour tenir la conférence de presse sur son recueil de poèmes pour avoir remporté le concours d'écriture littéraire Dis-moi dix mots, organisé par l'IFC. Le but de ce concours était de composer un poème à partir de dix mots. Cette publication intervient après la parution, l'an dernier, de son premier recueil de poèmes : *Les Battements du cœur*, paru aux Éditions PubliBook.

Bruno Okokana



SERVICE DE SECURITE POUR LA DELEGATION DE L'UNION EUROPEENNE EN REPUBLIQUE DU CONGO

APPEL D'OFFRES (Réf EEAS-322-041-DELCOGB-SER-FWC)

La Délégation de l'Union européenne en République du Congo envisage la conclusion d'un contrat de service avec une société spécialisée en sécurité des biens et des personnes afin de mettre en place un service de gardes de sécurité propre à notre Délégation afin d'assurer la sécurité des installations et du personnel de la Délégation à Brazzaville.

L'attribution du marché sera effectuée par procédure restreinte. Seules les sociétés présélectionnées parmi celles ayant répondu à cet appel à candidatures seront invitées à soumettre une offre.

Les sociétés intéressées par cette prestation de services sont invitées à consulter notre site internet à l'adresse suivante : <http://eeas.europa.eu/delegations/congo> pour obtenir les conditions de présélection à partir de la date de publication de cet avis ou de visiter le lien du "Supplément au journal officiel de l'Union européenne" ci-après : <http://ted.europa.eu/TED>

La date limite de dépôt des documents permettant la présélection est le 19 juin 2014 à 13h.

MOTS FLÉCHÉS N°029

JEUX PROPOSÉS PAR rci-jeux.com

BASSES- ABRIS DE BERGER	JEUNE DANOIS C'EST POURQUOI	CHÂTEAU PRÈS DE CHINON SERFS	C'EST MOURIR UN PEU PRÉVINS	MET EN PLACE	FUTILE IL DESCEND AU PUIES	ENSEMBLE DE FACULTÉS
NE PAS CON- SERVER SAUVAGE				ÎLE DE BRETAGNE MESSES BASSES		
COMPTA SUR (SE)	THALLIUM AU LABO À CETTE ÉPOQUE-LÀ		AGENT COR- ROMPU TASSER LA TERRE	COGNANT LIEUX OU L'ON EST AU PARFUM		COUP DE FEU
		CHÉRIS QUALITÉ DU CAOUT- CHOUC			PLEINE LUNE CANNE À PÊCHE	
DONNAS UNE ÉDU- CATION QUARAN- TAINE			C'EST DU BON			
				ÉQUIDÉ À ROBE GRISE		
ANCIEN PAYS COM- MUNISTE	ENNUYER LIÉE À UN FLEUVE D'EUROPE		ANCIEN PROTEC- TEUR CARTEL IN- DUSTRIEL			IL A TOU- JOURS LE MOT DE LA FIN
		BÊTES DE SCÈNES APRÈS LE PARAPHE		BALLE AU FILET INITIALES PIEUSES		
GENS DE THÉÂTRES	SIGLE DE TRAVAUX PRA- TIQUES		DÉSI- NENCE VERBALE D'APRÈS	COUVER- TURE UTILITE BRAMAÏT		
					EXCLA- MATION SIGNAUX SONORES	
RELATIF AUX LÈVRES	FÊTE POPULAIRE LE 14 JUILLET	CROC POUR LE QUARTIER PETIT ÉDENTÉ		C'EST DU POT POUR L'APRÈS- MIDI		
			CACHÉ PAREIL AU VER			À L'ORIGINE DE BRUITS
TOUT UN PAYS FAIT L'AGNEAU			TAXE À PAYER			
		SUCCEDE AU JOUR		SYNDICAT NATIONAL DE L'ÉDITION		

SUDOKU N°029

>FACILE

			7	4	9	8		
	3		6		8	9		
8						4	7	
7	6	1		2	4			
2				6				4
			9	8		7	6	2
	7	2						9
		3	8		6		4	
		4	2	7	5			

>MOYEN

6	2							9
					5	8		
5			9	7			6	
	4		2			7		5
3		5	7		9	6		2
2		7			3		8	
	9				3	6		8
		6	8					
1							2	6

>DIFFICILE

		3						
1					8		3	
4		2	9	3				8
		6	4		7	8		9
	4		2		6		5	
5		9	1		3	2		
9					2	4	1	7
	1		8					4
							3	

MOTS CROISÉS N°029

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

>HORIZONTALEMENT 1. En voilà un qui n'a pas souffert de la canicule, bien au contraire. - 2. Nous l'avons toujours devant nous. Maître à la cour. - 3. Passage en montagne. On s'y fait parfois rouler. - 4. Ni trop chaud ni trop froid. Préposition. - 5. Bordure de bois. Périodes de l'histoire. - 6. Le Midi, en bref. Poissons de l'océan Indien. - 7. Passai à côté. Mis en marche. - 8. Voisin de la daurade. Regarde avec mépris. - 9. Idéales. Terre émergée. - 10. Dont nous ne sommes pas près de voir la fin.

>VERTICALEMENT A. Du sucre dans le lait. Note de musique. - B. Matière pour la défense. Suite de jeux. - C. Action du XV de France. Soirée techno. - D. Célèbre inconnu. Faire tache dans le tableau. - E. Noyau de la Terre. Agent de liaison. Dedans. - F. Son ramage vaut son plumage. Une pie dans le Nord. - G. Repousse d'herbe après les premières fenaisons. - H. Aux couleurs de l'arc-en-ciel. Réponse de vieux Normand. - I. Envoyé très spécial. Donne l'impression. - J. Opposé à tout. Coups de chaleur.

MOTS À MOTS N°029

Pour chaque ligne, en regroupant et en mélangeant les lettres des deux mots de cinq et quatre lettres proposés, composez un troisième mot de neuf lettres.

- ① C H O I R + A M E N = M _ _ _ _ _
- ② B R I D E + S A L E = D _ _ _ _ _
- ③ I N N E S + V O I R = V _ _ _ _ _

SOLUTIONS DE LA SEMAINE PRÉCÉDENTE

MOTS FLÉCHÉS N°028

D	C	E	V	E	B
R	E	T	I	N	T
M	A	T	E	R	I
B	E	N	E	F	I
S	T	E	P	O	S
P	U	E	B	E	N
R	D	O	R	E	R
D	E	C	A	N	S
O	N	D	E	S	O
D	E	U	G	S	M
D	E	M	A	L	A
C	O	P	R	A	R
U	S	O	N	A	R
R	A	P	R	I	S
I	D	E	E	A	X

SUDOKU N°028

4	6	1	7	5	8	3	2	9
9	3	5	2	6	1	4	7	8
8	7	2	4	9	3	1	5	6
1	4	9	8	2	7	6	3	5
7	2	8	6	3	5	9	4	1
3	5	6	9	1	4	2	8	7
5	9	7	3	4	6	8	1	2
6	1	3	5	8	2	7	9	4
2	8	4	1	7	9	5	6	3

4	6	5	3	9	2	8	7	1
3	8	2	6	1	7	5	4	9
7	9	1	8	5	4	3	6	2
9	3	4	7	6	1	2	8	5
5	2	8	9	4	3	6	1	7
6	1	7	2	8	5	9	3	4
2	5	3	4	7	6	1	9	8
1	4	9	5	3	8	7	2	6
8	7	6	1	2	9	4	5	3

MOTS CROISÉS N°028

B	R	U	S	Q	U	E	R	I	E
R	E	N	A	I	S	S	A	N	T
A	C	C	U	B	E	C			
C	U	L	S	D	E	S	A	C	
O	O	A	L	B	I	O	N		
N	A	B	O	T	S	S	U	E	
N	I	E	B	E	E	S	T	E	
A	N	T	R	A	L	E	E		
N	A	U	M	U	S	E	R		
T	R	I	S	S	E	S	A		

3	4	5	6	9	8	2	1	7
8	9	2	1	7	5	6	3	4
6	1	7	4	2	3	9	8	5
4	2	3	8	5	6	7	9	1
9	8	1	3	4	7	5	6	2
5	7	6	9	1	2	8	4	3
2	3	9	7	8	1	4	5	6
7	6	8	5	3	4	1	2	9
1	5	4	2	6	9	3	7	8

MOTS À MOTS N°028

1/ ÉLUCIDER - 2/ ANGOISSE - 3/ ANTICIPÉ.

ÉLIMINATOIRES CAN U-20

Le Congo affronte le Bénin ce dimanche à Pointe-Noire

Privés des trois phases finales après leur victoire en 2007, les Diables rouges des moins de 20 ans ont un défi à relever lors de ses éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations : valider leur présence au Sénégal en 2015.

Le chemin menant à la qualification est certes long. Mais le pas le plus important commence dès ce 11 mai à Pointe-Noire lorsqu'ils recevront les U-20 béninois comptant pour la manche aller du deuxième tour des éliminatoires. Les Diables rouges n'ont pas droit à l'erreur. Ils doivent l'emporter avec une marge sécurisante pour aborder la manche retour le week-end du 23 au 25 mai au Bénin avec un avantage psychologique conséquent.

Dans les rangs des Diables rouges se trouvent des joueurs expérimentés capables de passer ce cap si les conditions sont créées. Six d'entre eux étaient au dernier Championnat d'Afrique des nations (Binguila, Obassi, Nkounkou, Bidimbou, Mabilia et Ndzila). Depuis le 5 mai, les juniors congolais affûteront leurs armes au complexe de Pointe-Noire en vue de corriger les lacunes techniques constatées lors de la double confrontation contre le Niger. Les Congolais s'étaient qualifiés aux dépens des Nigériens en l'emportant 6-5 aux tirs au but après avoir réussi à refaire leur retard de deux buts.

Cette fois-ci le contexte est différent, l'aller se joue à domicile et la qualification se négociera à l'extérieur. Les Diables rouges doivent être efficaces devant les buts en vue de maximiser leurs chances de jouer le dernier tour qualificatif face au vainqueur du match Égypte-Soudan. Les vingt-trois joueurs convoqués ont la mission de briser le signe indien. Car le Congo, vainqueur de la quinzième édition de cette compétition à Brazzaville face au Nigeria, n'a pas joué les trois dernières éditions qui ont succédé à celle qu'il avait organisée en 2007.

Lors des éliminatoires de la compétition de

2009, les Diables rouges qui avaient réussi le plus dur en tenant en échec les Lionsceaux indomptables du Cameroun 0-0 à Yaoundé, s'inclinaient à Brazzaville 0-2. Le même Cameroun a éliminé le Congo lors des éliminatoires de la CAN 2011. Il s'est imposé à Brazzaville 1-0 avant de confirmer à domicile 0-2. Lors de campagne la dernière édition, les Diables rouges vainqueurs à Brazzaville de l'Afrique du sud 2-1 ont échoué à Johannesburg 0-1.

Quel sera leur sort cette année ? C'est la réponse que tenteront d'apporter les joueurs convoqués.

- Les 23 juniors congolais sélectionnés
- 1-Junior Amour Loussoukou (ACNFF)
 - 2-Robelvy Bilongo Diantékela (Ajax d'Ouenzé)
 - 3-Raphaël Ébara (ACNFF)
 - 4- Faria Ondongo (Étoile du Congo)
 - 5- Cosme Andrely Antoni Mavoungou (ACNFF)
 - 6-Grâce Miguel Itoua Mamic (FC Kondzo)
 - 7- Karl Ekaya (Diables noirs)
 - 8- Bersyl Obassi Ngatsongo (Diables noirs)
 - 9-Fred Duval Ngoma (ASP)
 - 10-Jean Rogis Okoumou Opimbat (ACNFF)
 - 11- Francis Vonce Bogart Okombi (ACNFF)
 - 12- Richy Bourgena Ondongo (FC Kondzo)
 - 13- Charvely Carim Steven Mabilia (Cara)
 - 14- Justalain Moïse Nkounkou (AC Léopards de Dolisie)
 - 15- Hardy Alain Samarange Binguila (Diables noirs)
 - 16- Constantin Christ Olsen Bakaki (FC Kondzo)
 - 17- Mavis Tchibota (Maccabi-tel Alviv)
 - 18- Deldy Muriel Goyi (Diables noirs)
 - 19- Grâce Guyovane Ntota (FC Bilombé)
 - 20- Sylvère Ngavoula Mboussi (Patronage Sainte-Anne)
 - 21- Pavhel Ndzila (Étoile du Congo)
 - 22- Khader Georges Bidimbou (AC Léopards de Dolisie)
 - 23-Exaucé Ngassaki Ndongo

James-Golden Eloué

ONZIÈMES JEUX AFRICAINS

Un expert français inspecte le circuit du cyclisme

Laurent Bezault, de l'Union internationale cycliste, a visité le trajet long de 20 kilomètres que les athlètes parcourront à l'occasion de cette compétition continentale. Il s'est dit satisfait tout en soulignant que des aménagements restaient à faire.

Le circuit de cyclisme inspecté englobe les deux premières sorties nord de Brazzaville, dans la banlieue de Kintélé. Le trajet est une circonférence autour du périmètre où se construisent les infrastructures qui abriteront cette compétition continentale, notamment le stade et le village des Jeux. «C'est un très bon circuit



L'expert s'exprimant sur le circuit visité

sur lequel on peut faire l'ensemble des spécialités du cyclisme retenues pour cette échéance sportive : la course en ligne, la course contre la montre par équipe et individuelle, dans les versions hommes et dames», a indiqué Laurent Bezault. Il a par ailleurs précisé que certaines parties de la chaussée étaient considérablement détériorées. Un réaménagement s'impose. L'expert a obtenu la réponse à sa préoccupation en observant les ouvriers travailler d'arrache-pied le long du parcours. Un travail de terrain qui a épargné le président de la Fédération congolaise de cyclisme (Fécocy), Iloy Bokoko, de tout commentaire à propos

du réaménagement dudit circuit. D'autant plus que la réalité parlait d'elle-même.

Lors de la compétition, a expliqué Laurent Bezault, les hommes vont parcourir 140 kilomètres, soit sept tours, et 40 kilomètres pour les dames, soit deux tours pour ce qui concerne la course en ligne. Alors que pour la course contre la montre, les dames parcourront 20 kilomètres en individuel et par équipe. Les hommes se livreront au double de cette distance. La course contre la montre, rappelons-le, est une épreuve au cours de laquelle les coureurs roulent dans une direction contraire à celle du vent. Et, le fait de rouler en groupe ou en peloton leur permet s'abriter les uns derrière les autres à tour de rôle. Un système permettant à un compétiteur d'économiser un tiers de l'énergie dépensée s'il était seul. Bien avant la visite du circuit, l'expert a débattu avec les membres de la Fécocy de leur programme d'activités dans le cadre de la préparation technique des athlètes et des entraîneurs à ces onzièmes Jeux africains. Les besoins logistiques de la Fédération ont également été évoqués. À ce propos, Iloy Bokoko a indiqué que la Fécocy, avec le soutien du ministère des Sports et de l'Éducation physique, avait commandé du matériel répondant aux normes de l'Union internationale de la discipline afin de permettre aux athlètes d'en prendre connaissance et en faire usage pour qu'ils ne viennent pas à les découvrir pendant ou à l'orée de la compétition.

Le tour du Congo évoqué

La Fécocy prévoit également de réaliser le premier tour du Congo. Un défi à relever au cours de cette année. Ce qui permettra aux cyclistes congolais d'avoir un peu plus de compétition dans les jambes avant d'atteindre le point culminant qui n'est autre que les Jeux africains. La période de la tenue de ce tour du Congo n'est pas déterminée. Le président de la Fécocy a néanmoins assuré que les préparatifs organisationnels étaient en cours et que la compétition aurait lieu en 2014. «Le tour du Congo fait partie de notre programme d'activités. À ce propos, nous avons présenté à l'expert qui est aussi chargé de la zone de l'Afrique francophone un cahier de charge pour obtenir d'eux ce qu'il faut pour la réussite de ce pari», a-t-il déclaré. Le souhait est de voir le tour du Congo se réaliser et qu'il s'inscrive dans la durée.

Rominique Nerplat-Makaya

BRIN D'HISTOIRE

L'Assemblée nationale en 1961

Le 9 mai 1961, Marcel Ibalico remplace Alphonse Massamba-Débat en qualité de président de l'Assemblée nationale, une assemblée monocamérale. Le nouveau président de l'Assemblée est un homme de culture, spécialiste de la civilisation téké.

L'Assemblée nationale congolaise comprend 58 membres : Abouri Raymond, Bankaites J.-R., Bazinga Apollinaire, Biyouidi Jean, Boungou Lazare, Fourvelle Albert, Gandzion Prosper, Goma Étienne, Gouama Abraham, Goura Pierre, Ibalico Marcel, Ibouanga Isaac, Kibangu Michel, Kimbouala François, Kinanga Rigobert, Kinkosso Jean-Baptiste, Kouka Alphonse, Koumbou Gérard, Leko Marie-Joseph, Lheyet-Gaboka M., Lifou Frédéric, Locko Prosper, Mpara René, Mafouana Jean-Pierre, Makita Paul, Malanda Laurent, Mambéké-Boucher B., Mampassi Célestin, Mappingou Basile, Massamba-Débat Alphonse, Mavioka Hilaire, Menga Mathurin, Milongo Gaston, Mouanda Marcel, Mouandza Jean-Ch., Mougany Édouard, Mougala Rubens, Ndéko

Raphaël, Nguenoni Louis, Nkanza Jean, Obongui Gabriel, Okomba Faustin, Okouéré Omer, Oniangué Martin, Opangault Jacques, Portella André, Safou Hubert, Samba Germain, Sathoud Victor, Senso Joseph, Sita Jean-Baptiste, Tamphila Étienne, Taty Raphaël, Tchitchelle, Teckessé Pierre, Vouka Samuel, Yambot Georges, Youlou Fulbert.

La première impression qui se dégage à la lecture de la composition de l'Assemblée est son machisme évident. Aucune femme à l'appel. La seconde est la présence dans cette instance du président de la République, de son vice-président et des ministres. On peut aussi observer, outre les membres du gouvernement, des personnalités fortes comme Maurice Lheyet-Gaboka, véritable tribun qui enflammait l'hémicycle par ses envolées lyriques et acrimonieuses ; et Portella André, qui donna son nom à une loi sur la protection de la jeunesse dont l'efficacité, grâce à une application rigoureuse par les forces de police, contribua à discipliner cette jeunesse. Yambot Georges, entré dans

l'histoire par son basculement du côté de l'abbé Youlou Fulbert, qui, par sa défection, permit à ce dernier de battre Opangault Jacques. En dépit de quelques couacs dans leurs relations, Youlou et Opangault, au nom de l'union sacrée, firent de leur mieux pour éviter au pays de basculer dans la guerre, excepté l'épisode sanglant de février 1959, vite circonscrit par un appel au calme des deux leaders. C'était une autre époque où la solidarité, en politique, n'était pas un vain mot.

Opangault, approché pour intégrer la nouvelle équipe dirigeante après la révolution des 13, 14 et 15 août 1963, préféra rejoindre Youlou en prison. Relaxé, il tourna définitivement le dos à la politique malgré les appels répétés des dirigeants qui se succédèrent au pouvoir jusqu'en 1968. L'intérêt supérieur de la nation était, alors, le fil conducteur de l'action politique. Ce qui, à l'évidence, n'est plus le cas aujourd'hui, où les protagonistes, la susceptibilité à fleur de peau, sont prêts à en découdre pour des calembredaines.

Depuis quelque temps, nous sommes

entrés dans un épisode chicanier. Au centre des contradictions, la Constitution de 2002. La conserver ou la changer, telle est la controverse actuelle. Certains, qui hier, la soutenaient s'y opposent désormais ; d'autres, qui la vouaient aux gémonies, en deviennent de fervents défenseurs. Certes il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis, mais ce type de changement relève davantage de l'inconsistance des engagements et de la volte-face acrobatique qui ressemble au calcul politicien. Il faut sortir de ces postures déshonorantes pour que 2016 soit le début d'une nouvelle république plus éthique, plus solidaire, plus équitable et plus juste. Mais cette émergence républicaine ne peut se faire sans une refonte des structures et des institutions. Se doter d'un nouveau texte constitutionnel, consensuel, impersonnel et pertinent est le premier chantier qui devrait nous sortir définitivement des chicaneries d'une insondable superficialité qui plombent notre vivre ensemble. Il y a de bonnes raisons de changer la Constitution de janvier 2002.

Mfumu